



Guide d'aide à la création d'entreprise

auprès des femmes et des jeunes

2011

2^e édition

Directeur de la publication :
Albert Massiah, Directeur de Talence Innovation Sud Développement

Rédaction :
Camille Beauvois, Simona Camarasu et Carole Garbar,
Chargées de missions assistantes,
Perrine Dhelens, Chargée d'études, Talence Innovation Sud Développement

Secrétariat technique :
Nathalie Drouin, assistante de direction, Talence Innovation Sud Développement

Document réalisé avec la contribution des acteurs de la création d'entreprises en
Gironde et de l'ensemble de l'équipe de Talence Innovation Sud Développement.

Septembre 2010

Talence Innovation Sud Développement
Château de Thouars – BP 41 – 33401 TALENCE Cedex
Tél : 05 56 04 01 90 – Fax : 05 56 04 01 21
info@talence-innovation.fr

Edito

L'année 2009 a été marquée par un record en matière de création d'entreprises en Aquitaine comme en France. Ainsi, 32 200 entreprises nouvelles voient le jour dans la région, soit une hausse de 82 % par rapport à l'année 2008. Cette augmentation s'explique par la mise en place, au 1er janvier 2009, du statut d'auto-entrepreneur et de son succès. Il concerne toutes les régions et la quasi-totalité des secteurs (hormis les activités immobilières¹).

Dans ce contexte, les femmes et les jeunes représentent environ un tiers des porteurs de projets.

En dépit de ce constat plutôt positif, rappelons que créer son entreprise ne s'improvise pas. Plusieurs freins peuvent venir perturber et entacher le processus de création puis de développement : la lourdeur des démarches, le manque d'accompagnement professionnel et de moyens financiers, la solitude ... constituent autant de difficultés ressenties par les créateurs.

C'est pour vous aider à mieux connaître les moyens et les aides mis à votre disposition, contourner les obstacles et déceler les opportunités mais également pour vous soutenir humainement et techniquement que Talence Innovation Sud Développement a conçu ce guide.

Ce guide s'inscrit dans le projet « Initiatives et actions en faveur de la création d'entreprises auprès des femmes et des jeunes sur le territoire du Sud Bordeaux et de la Gironde » mené par l'Agence de développement économique depuis six ans. Dans ce cadre, cette action bénéficie du soutien du Fonds Social Européen (FSE), de la Communauté Urbaine de Bordeaux et des collectivités locales du Sud Bordeaux (Talence, Gradignan, Villenave d'Ornon et la SAEMCIB pour la ville de Bègles).

Si l'accent a été mis plus spécifiquement sur les créatrices et les jeunes créateurs, la plupart des organismes référencés s'adresse à l'ensemble des porteurs de projets. Ce guide comporte 6 parties :

Les données statistiques présentées en première partie permettent d'appréhender au mieux l'environnement régional et local de la création d'entreprises et d'en dégager les grandes tendances (chiffres-clés, secteurs porteurs, profil des créateurs...).

Les deuxième et troisième parties ont pour objectif de faciliter vos démarches de création, de l'émergence de l'idée jusqu'à l'immatriculation de votre unité auprès des organismes référents en Aquitaine. Elles résumeront, d'une part, les étapes de la création d'entreprises et recenseront, d'autre part, les principaux acteurs qui œuvrent dans l'aide, l'appui et l'accompagnement de la création d'entreprises en Gironde.

Les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre vous seront présentées en quatrième partie.

En dernier lieu, le guide fait état des infrastructures d'accueil présentes à l'échelle départementale susceptibles de pouvoir accueillir votre entreprise en fonction de son état de maturation puis recense les principaux concours d'aide à la création d'entreprises aux échelles nationale, régionale et locale.

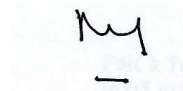
Talence Innovation Sud Développement met également à disposition des porteurs de projets et des créateurs, sur son site Internet www.talence-innovation.fr, une « Pépinière en ligne » qui permet de soumettre son projet, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'accéder au centre de ressources (actualités sur la création d'entreprises, concours, données socio-économiques du territoire, logiciels de simulation...).

L'ensemble de ces outils a pour vocation de vous accompagner au mieux dans la réussite de votre projet. En vous souhaitant une bonne continuation.

Jean-Marc Gey
Président



Albert Massiah
Directeur



¹ Source : « Le dossier INSEE Aquitaine », « L'année économique et sociale 2009 en Aquitaine », Edition 2010, n°71, mai 2009

Avertissement

Compte tenu de la diversité des aides en termes d'accompagnement et de soutien financier disponibles au niveau national comme local, ce guide ne peut prétendre être exhaustif. Dans une perspective de clarté et de lisibilité des informations, nous nous sommes concentrés sur les principaux dispositifs d'aide à la création d'entreprises présents sur le département girondin.

Les données recueillies le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer après impression du Guide. De plus, concernant les concours et les prix d'aide à la création d'entreprises ; certaines dates limites de participation n'ont pas encore été définies à l'heure où nous publions cet ouvrage.

Nous vous conseillons pour toute information plus approfondie de vous renseigner directement auprès des structures. Bonne lecture !

Sommaire

1. La création d'entreprises et ses réalités socio-économiques territoriales.....	9
La création d'entreprises, un aperçu statistique en Aquitaine	9
En bref.....	9
Une part importante des auto-entrepreneurs dans la création d'entreprises en 2009 en Aquitaine.....	9
Une forte représentativité des auto-entrepreneurs dans les activités de services aux entreprises et aux particuliers	10
Des créations en forte hausse sauf dans l'immobilier	10
Le régime de l'auto-entrepreneur	10
Le profil de l'entrepreneur : focus sur les jeunes et les femmes.....	11
Quels profils des jeunes entrepreneurs ?.....	11
Quel profil de la créatrice ?	12
2. La création d'entreprises, quelles étapes ?	14
Etape n°1 : Evaluer sa capacité à se lancer	14
Etape n°2 : Réfléchir à son projet	15
Etape n°3 : Etudier la faisabilité de son projet	15
L'étude de marché.....	16
La faisabilité technique.....	17
L'étude financière	18
Les aspects juridiques.....	19
Les aspects fiscaux	22
Focus sur le régime de l'auto-entrepreneur.....	25
Etape n°4 : Rechercher les financements nécessaires.....	26
Etape n°5 : Démarrer votre activité et vous immatriculer	27
Immatriculation de votre entreprise	27
Domiciliation	27
3. Les acteurs de la création d'entreprises	29
Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)	31
Aquitaine Active.....	32
Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ).....	33
Bourses Initiatives Jeunes Villenave d'Ornon	34
Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)	35
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	36
CEPACCRE	37
Chambres de Commerce et de l'Industrie de Gironde.....	38
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Gironde	39
Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Aquitaine	40
Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité d'Aquitaine (DRDFE).....	41
Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE)	42
Espace Gestion.....	43
Espace Initiatives Jeunes.....	44
Gironde Initiative.....	45
Incubateur Régional d'Aquitaine (IRA).....	46
Réseau Entreprendre Aquitaine	47
Union Régionale des SCOP (URSCOP Aquitaine).....	48
4. Les aides financières	49
1. LES PRETS.....	50
Fonds de prêts d'honneur	50
Prêt a la Création d'Entreprises (PCE)	50
Prêt d'honneur (Aquitaine Amorçage)	51
Prêt d'honneur (CSDL)	51
Prêt d'honneur (Gironde Initiative).....	52

Prêt d'honneur (Réseau Entreprendre® Aquitaine).....	52
Prêt d'honneur et prêt solidaire (ADIE)	53
2. LES AVANCES REMBOURSABLES ET LES SUBVENTIONS	54
Aide à la création d'entreprise innovante	54
Aide à la Création d'Entreprise de Production (ACEP)	54
Aide à la Jeune Entreprise Innovante (JEI)	55
Aide au conseil – création d'entreprise	56
Aide aux Demandeurs d'Emplois Créateurs d'Entreprises (ADECE)	56
Contrat d'apport associatif.....	57
Créagir 33.....	57
Fondation de la 2 ^{ème} chance	58
Fonds d'amorçage associatif	58
Société d'Investissement France Active (SIFA).....	59
3. LES EXONERATIONS DE CHARGES SOCIALES ET FISCALES.....	60
Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'une Entreprise (ACCRE).....	60
4. LES FONDS DE GARANTIE	61
Fonds aquitain de garantie (Conseil Régional d'Aquitaine).....	61
Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)	62
France Active Garantie (FAG)	63
5. AUTRE AIDE FINANCIERE	64
URSCOP Aquitaine	64
5. Les infrastructures d'accueil d'entreprises : un accompagnement avant, pendant et post création	65
Définition des infrastructures d'accueil.....	65
L'incubateur : une structure d'accueil ante création	65
La pépinière d'entreprises : un structure d'accueil pour la création	65
Les technopoles : une mutualisation des services adressés	65
Les hôtels d'entreprises : une structure d'accueil post création.....	66
Arc Sud Développement	67
Fiche synthétique des 3 Technopoles de Bordeaux	68
Bordeaux Montesquieu.....	69
Bordeaux Technowest.....	69
Bordeaux Unitec	70
Bordeaux Productic	71
COBAS Initiatives et Développement	71
Espace Legendre	72
Haute Gironde	72
Hauts de Garonne	73
Incubateur Régional d'Aquitaine (IRA).....	74
Pépinière Bordeaux Sainte Croix (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)	74
Pépinière éco-créative Bordeaux Chartrons (Maison De l'Emploi de Bordeaux)	75
Le Tremplin	75
6. Les concours d'aide à la création d'entreprises	76
1. CONCOURS INTERNATIONAUX	77
Concours Cartier Women's Initiative Awards	77
Concours Diversitelles Business Awards 2010	77
Concours européen de l'entreprise innovante (C2EI)	78
2. CONCOURS NATIONAUX	79
Concours cre'acc (créer accompagner)	79
Concours talents	79
Trophée mercure HEC management	80
Opération Tremplin Entreprises	80
Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes	81
Concours "Innovons Ensemble"	81
Innovaday	82
Concours national de la création d'entreprises agroalimentaires innovantes	82

Prix de l'entrepreneur social de l'année.....	83
Concours EVEQ	83
Concours talents des cités.....	84
Challenge du commerce et des services.....	84
Challenge Grandes Ecoles de la Création-Reprise d'Entreprises en Auvergne.....	85
Trophée CRA de la reprise d'entreprise.....	85
3. LES CONCOURS REGIONAUX	86
Concours Jeunes Entrepreneurs Créateurs	86
Prix de l'entrepreneur de Bordeaux.....	87
C.Conseils Awards.....	87
Le challenge Sud Gironde C2ESG.....	88
Challenge créateurs / repreneurs d'entreprises	88
Initiateurs du demain	89
7. Liens utiles	90

Talence Innovation Sud Développement : qui sommes-nous ?

Créée en 1999, Talence Innovation Sud Développement est une agence de développement économique devenue intercommunale depuis 2004, qui intervient sur le territoire d'étude du Sud Bordeaux dont la superficie de 5 534 ha correspond approximativement à celle de la ville de Bordeaux. Territoire d'appartenance de quatre communes : Talence, Gradignan, Bègles et Villenave d'Ornon ; il accueille près de 121 000 habitants, soit environ un cinquième de la population de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et l'équivalent de la moitié de la population de la ville de Bordeaux.

L'Agence œuvre selon quatre missions principales :

- Favoriser l'accompagnement de la création/reprise d'activités et participer à la mise en place d'infrastructures d'accueil d'entreprises sur les communes du Sud Bordeaux ;
- Réaliser des études et expertises territoriales et favoriser toute initiative en faveur du développement économique et du développement durable ;
- Favoriser le rapprochement entre les villes du Sud Bordeaux, les Universités, les Grandes Ecoles et les Entreprises via des projets communs et la mise en place d'activités de recherche, de valorisation, de formation et de transfert de technologie ;
- Promouvoir le territoire du Sud Bordeaux en faveur du développement économique par le biais d'actions d'information, de sensibilisation et de communication.

Outil d'interface au service des acteurs économiques du territoire, Talence Innovation Sud Développement participe également au développement du Groupement des Entrepreneurs de Talence (GET).

Pour nous connaître davantage et accéder aux études et travaux de recherche, rendez-vous sur le site de l'Agence : www.talence-innovation.fr.

I. La création d'entreprises et ses réalités socio-économiques territoriales

La création d'entreprises, un aperçu statistique en Aquitaine

En bref

Après le tassement observé en 2008, les créations d'entreprises atteignent des niveaux records en 2009 en Aquitaine comme en France.

Ainsi, 32 200 entreprises nouvelles voient le jour dans la région, soit une hausse de 82 %. Ce boom s'explique par la mise en place, au 1^{er} janvier 2009, du statut d'auto-entrepreneur et de son succès. Il concerne toutes les régions et la quasi-totalité des secteurs hormis les activités immobilières.

Hors régime de l'auto-entreprise, le nombre de créations diminue fortement en Aquitaine et en France et dans tous les secteurs excepté l'industrie et les transports. Le nombre de défaillances d'entreprises augmente de 13 % entre janvier et octobre 2009 par rapport à la même période de 2008.

La création d'entreprises se fait le plus souvent sans emploi et les auto-entreprises porteuses de projets de petite taille corroborent ce constat. Créer une entreprise, c'est d'abord générer son propre emploi comme en attestent les chiffres suivants : 95 % des entreprises créées en 2009 n'emploient aucun salarié, soit une hausse de 10 points par rapport à l'année 2008.

Une part importante des auto-entrepreneurs dans la création d'entreprises en 2009 en Aquitaine

	2009		
	Ensemble des créations	dont auto-entrepreneurs	% d'auto-entrepreneurs dans l'ensemble des créations
Industrie	1748	901	0,52
Construction	4938	2834	0,57
Commerce, transport, hébergement et restauration	9363	4631	0,49
Information et communication	1233	945	0,77
Activités financières et d'assurance	595	92	0,15
Activités immobilières	806	146	0,18
Soutien aux entreprises ²	6321	4102	0,65
Enseignement, santé, action sociale	2934	1572	0,54
Autres services aux ménages ³	4233	3390	0,80
Ensemble	32171	18613	0,58

Source : INSEE, REE : Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE), 2009, traitement : Talence Innovation Sud Développement

Dans la plupart des secteurs d'activités, la part des auto-entreprises créées en 2009 en Aquitaine est supérieure à 40% excepté dans le cas des activités financières et d'assurance (15%) et des activités immobilières (18%). Cette situation s'explique par le fait que certaines activités sont exclues du régime fiscal de la micro-entreprise et donc par conséquent du régime de l'auto-entrepreneur.

Ces données sont également représentatives de ce que l'on observe au niveau national. Ainsi sur les 32 000 entreprises créées en Aquitaine, près de 60% le sont par des auto-entrepreneurs.

² Activités de soutien aux entreprises : activités de conditionnement, agences de recouvrement de factures, sociétés d'information financière...

³ Autres services aux ménages : arts, spectacles et activités récréatives

Une forte représentativité des auto-entrepreneurs dans les activités de services aux entreprises et aux particuliers

Les auto-entrepreneurs sont bien représentés dans les secteurs de l'industrie, de la santé-action sociale et de la construction ; ils représentent respectivement 52, 54 et 57 % dans l'ensemble des créations d'entreprises en 2009 en Aquitaine.

Cependant, leur représentativité est encore plus importante dans le cas des secteurs de soutien aux entreprises (65%), de l'information-communication (77%) et dans les autres services aux ménages (80%).

Ainsi, les auto-entrepreneurs investissent massivement les activités de services, qu'il s'agisse des services aux entreprises (activités de soutien, information-communication...) ou bien des services aux particuliers (enseignement, santé, autres services aux ménages).

Des créations en forte hausse sauf dans l'immobilier

	Evolution 2008/2009	
	Ensemble	Hors auto-entrepreneurs
Industrie	120,7 %	6,9 %
Construction	90,3 %	-33,8 %
Commerce, transport, hébergement et restauration	62,7 %	-40,7 %
Information et communication	182,8 %	-33,9%
Activités financières et d'assurance	1,4 %	- 14,3 %
Activités immobilières	-7,0 %	-23,9 %
Soutien aux entreprises	130,7 %	-19 %
Enseignement, santé, action sociale	60,1 %	-25,7 %
Autres services aux ménages	186,4 %	-43 %
Ensemble	82,1 %	- 23,3 %

Source : INSEE, REE : Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE), 2009 ; Traitement : Talence Innovation Sud Développement

Concernant la plupart des secteurs d'activités, l'évolution des créations d'entreprises entre 2008 et 2009 est fortement positive excepté dans le cadre des activités immobilières (- 7%).

Cette hausse est principalement due à la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur. Seule l'industrie connaît une évolution positive hors régime de l'auto-entrepreneur de 7 % . Ainsi, le nombre d'unités créées hors auto-entreprises recule de 23% en Aquitaine contre 21% en France.

Le régime de l'auto entrepreneur

Ce régime, créé par la loi de modernisation de l'économie (MDE) d'août 2008, s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités) à titre principal ou complémentaire.

L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise (réaliser moins de 80 000 € de chiffre d'affaires pour une activité commerciale ou moins de 32 000 € pour les prestations de services et les activités libérales). La personne physique doit choisir d'exercer en franchise de TVA . Le régime offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu :

- régime microsocial simplifié,
- dépense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés pour les commerçants ou au répertoire des métiers pour les artisans,
- et sur option, d'un régime social simplifié et d'une exonération de Contribution Economique Territoriale (qui remplace la taxe professionnelle) pendant trois ans à compter de la date de création.

Le profil de l'entrepreneur : focus sur les jeunes et les femmes

En France, le créateur d'entreprises type a près de 40 ans. Sans pour autant disposer d'un niveau de qualification très élevé (baccalauréat minimum), il a néanmoins très souvent été en activité avant de se lancer dans l'entrepreneuriat.

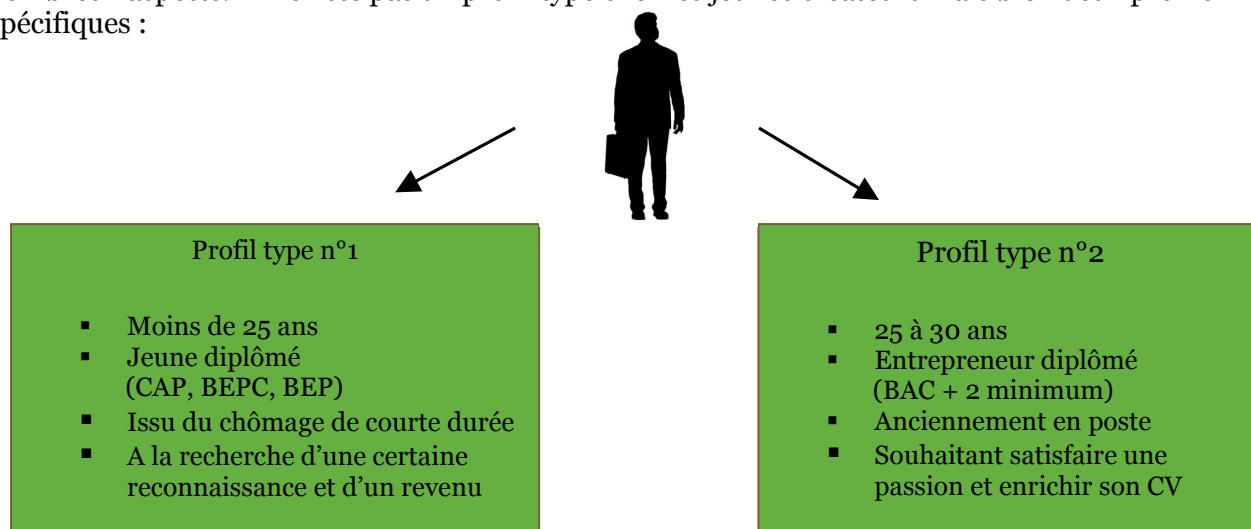
L'entourage du nouvel entrepreneur semble jouer un rôle majeur dans le processus de création, puisque près des 2/3 semblent connaître des chefs d'entreprises.

De façon générale, nombreux sont ceux à reconnaître que cet engagement relève d'une certaine volonté de rechercher une forme d'indépendance qui se couple avec un goût d'entreprendre prononcé.

Ce profil national prévaut également pour la région Aquitaine bien que le niveau moyen de diplôme du créateur semble être plus élevé. Une explication réside dans le statut de ville universitaire de l'agglomération bordelaise et au niveau moyen de diplôme de la population active de la région (plus élevé que la moyenne enregistrée à l'échelle nationale).

Quels profils des jeunes entrepreneurs ?

Les traits caractéristiques des jeunes créateurs diffèrent de ceux de l'entrepreneur type sur de nombreux aspects. Il n'existe pas un profil type chez les jeunes créateurs mais bien deux profils spécifiques :



Un sondage de l'APCE⁴ a été réalisé en janvier 2010 et porte sur un échantillon représentatif de 1 024 jeunes âgés de 18 à 29 ans ; il traite de la vision des jeunes sur l'activité de création d'entreprises et donc d'emplois.

Quelles sont les motivations des jeunes ?

Ce sondage révèle que près d'un jeune sur deux (environ 47%) envisage de créer un jour son entreprise et que 13% d'entre eux envisagent de le faire à court-terme, soit d'ici 2 ans... ce qui représente 1,2 million de jeunes français !

D'une façon générale, les actifs semblent plus enclins que les étudiants à formuler un projet de création d'entreprise. En effet, les jeunes perçoivent la création d'entreprise comme résultant d'une démarche nécessitant de véritables qualités propres et insistent davantage sur l'importance et le poids de leur bagage scolaire et universitaire pour combler ces lacunes.

On constate également que le fait d'avoir participé au projet de création ou à la gestion de l'entreprise d'un parent ou d'un proche est statistiquement un élément déclencheur.

⁴ Sondage réalisé par Opinionway pour l'APCE, le CER France, le CODICE et le Salon des entrepreneurs, « *Les moins de 30 ans et l'esprit d'entreprise en France* », 21 janvier 2010, Le Meurice, http://media.apce.com/file/41/8/esprit_entreprise_sde_paris_2010.29418.pdf.

L'indépendance (pour 54% des jeunes interrogés) et l'épanouissement sont les premières motivations de création chez les jeunes, et plus particulièrement chez les étudiants.

Top 3 des priorités des jeunes dans leur projet de création d'entreprises :

- Innovation/Créativité
- Performance/Rentabilité
- Convivialité/Ambiance

Quels sont les freins ressentis par les jeunes ?

La création d'entreprises est principalement perçue par les jeunes comme une démarche onéreuse associée à une prise de risque élevée. La nature de ces freins évolue avec l'âge et par conséquent avec la situation professionnelle et personnelle...

- Pour les 18- 21 ans : démarche trop onéreuse ;
- Pour les 22-25 ans : démarche trop risquée ;
- Pour les 26-29 ans : démarche qui engage par la suite trop de responsabilités.

... mais également en fonction du genre :

- Les femmes invoquent davantage que les hommes le fait de ne pas s'en sentir capable (34% contre 19%).

Quelles visions des réalités des jeunes ?

Le travail d'équipe (52 %) et la qualité de service aux clients (35 %) sont les principales valeurs que les jeunes souhaitent voir porter par leur entreprise.

Selon les 18-29 ans, les trois principales qualités nécessaires à un chef d'entreprise sont les suivantes :

- savoir commander et diriger une équipe,
- être organisé et ne jamais se laisser déborder,
- avoir de l'audace et oser les choses.

De plus, 89% de ces jeunes estiment disposer d'au moins une partie des qualités requises pour diriger une entreprise... et 25% déclarent même avoir la plupart de ces qualités.

En effet, environ un jeune sur deux a suivi un enseignement sur la gestion des entreprises et 30% déclarent avoir suivi un cours ou un module portant sur la création d'entreprises.

Quel profil de la créatrice ?

Une autre étude de l'APCE (Agence pour la Création d'entreprises) issue des données de l'INSEE - SINE 2006 présente la situation entrepreneuriale des femmes. A l'inverse des jeunes créateurs, un seul profil type de la créatrice d'entreprise ressort :

Profil de la créatrice

- Entre 35 et 40 ans
- Titulaire d'un diplôme supérieur au Baccalauréat
- Souvent issue de l'inactivité ou Employée
- Manifestant un désir d'indépendance et un certain goût d'entreprendre,
- Souhaitant créer son propre emploi et/ou saisir une opportunité de création

Le profil des entreprises créées par des femmes est le suivant :

Profil des entreprises créées par les femmes

- Domaine du commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, éducation et santé
- Micro entreprise
- Entreprise individuelle
- Moins de 4 000 € en capital de départ
- Clientèle de particuliers et locale
- Direction assurée par le conjoint si ce n'est pas le créateur

Une forte représentativité des femmes dans les secteurs personnels et de la santé-action sociale

Les femmes créent principalement leur activité dans le secteur de commerce de détail (21%) et de services aux entreprises (21%).

Certains secteurs d'activité sont plus féminisés que d'autres. C'est notamment le cas des services personnels (coiffure, soins du corps...) et de la santé.

Des créatrices en moyenne plus diplômées que leurs homologues masculins

Les femmes sont faiblement représentées dans le champ de l'entrepreneuriat (moins de 30% des créateurs d'entreprises sont des femmes) mais les créatrices ont un niveau d'études supérieur à leurs homologues masculins. En effet, 46% des femmes créatrices sont diplômées de l'enseignement supérieur contre seulement 34% pour les hommes.

La répartition par niveau de formation explique en grande partie que les femmes créent plus fréquemment que les hommes dans les activités de la santé (médecins, infirmières, kinésithérapeutes...) et de l'action sociale.

Un besoin avant tout d'assurer leur propre emploi

14 % des femmes étaient « inactives » avant la création de leur activité (mères au foyer ou retraitées). Par conséquent, pour la majorité, la création d'entreprise est un moyen de retourner sur le marché du travail mais également d'assurer leur propre emploi (72%). Les hommes ne sont que 62 % à mentionner cette motivation de création. Cela s'explique en partie par le fait que peu de femmes avaient l'intention d'embaucher du personnel dans les mois qui suivaient l'enquête réalisée (16%).

Une des explications réside dans le fait que plus de la moitié des femmes ont démarré avec moins de 8 000 € de capitaux pour mettre en place leur projet.

Enfin, lors du montage du projet, les femmes sollicitent davantage les organismes d'aide à la création d'entreprises que les hommes.

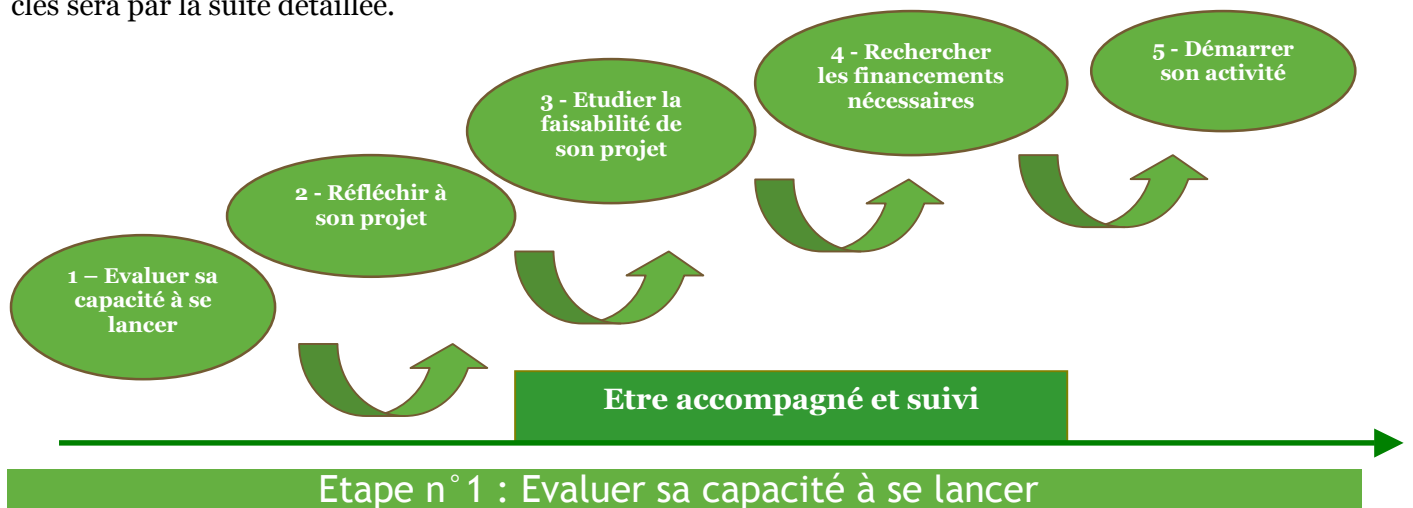
Testez-vous en ligne !

- « Mieux vous connaître pour réussir » (service payant) : www.creascopie.net
- « Votre Bilan-Analyse de personnalité » : <http://mareussite.lentreprise.com>
- « Créatrices, faites le test ! » : <http://www.reseaudiane.com/creatrice.php>
- « L'entrepreneuriat, est-ce pour moi ? » (pour les jeunes créateurs) : www.mvp.cfec.org
- « Avez-vous le profil d'un entrepreneur ? » : http://questionnaire.cfib-fcei.ca/scripts/mrwebpl.dll?project=ca02_0410
- « Etes-vous prêt à créer votre entreprise ? » : https://bo.entreprise-facile.com/front/facile_test
- « Évaluez vos potentialités de réalisation de votre projet ! » : <http://www.tensions-sociales.com/Evaluez-vos-potentialites-et-vos.html>

2. La création d'entreprises, quelles étapes ?

La création d'une entreprise est une aventure aussi passionnante que risquée mais rassurez-vous, il est possible de réduire ces risques dans des proportions considérables, à condition de bien connaître les facteurs de succès et d'éviter les pièges. Pour ce faire, créer une entreprise repose sur un processus structuré par différentes étapes qu'il convient scrupuleusement de respecter afin de se donner toutes les chances de démarrer une activité.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu de la démarche à adopter en cinq étapes. Chacune des phases-clés sera par la suite détaillée.



Vouloir être son propre patron est une idée séduisante mais il faut vite passer du rêve à la réalité. Entreprendre nécessite des aptitudes spécifiques qu'il ne faut pas sous-estimer. Il n'existe pas de profil type de l'entrepreneur idéal. Toutefois, un ensemble de traits de comportement sont communs aux chefs d'entreprises :

- Energie et dynamisme ;
- Confiance en soi et détermination, objectivité dans l'évaluation ;
- Leadership (capacités en termes d'animation, d'entraînement dans l'action, d'arbitrage des conflits...), savoir convaincre plutôt que d'imposer ses vues ;
- Capacité à se projeter : toutes les actions amorcées aujourd'hui auront des répercussions dans le futur, qu'il faut savoir prendre en compte ;
- Méthode, rigueur et aptitude à surmonter les difficultés ;
- Mesure dans la prise de risque.

Un porteur de projet doit posséder à la fois une personnalité solide, une capacité personnelle d'action et d'ingéniosité, des compétences en gestion, du professionnalisme et un réseau. C'est pourquoi il est important de connaître ses traits de caractère et de savoir si vous avez l'étoffe d'un chef d'entreprise, avant d'aller plus loin. Mais attention, il ne s'agit pas d'une façade, une telle évaluation se doit d'être particulièrement objective.

De nombreux sites Internet vous aident à vous auto-évaluer en mettant à votre disposition des tests, des questionnaires et autres types d'exercices d'évaluation. Attention, les qualités que l'on cherche à apprécier ne sont pas des grandeurs mesurables, le risque de subjectivité n'est pas nul.

Testez-vous en ligne !

- « Mieux vous connaître pour réussir » (service payant) : www.creascope.net
- « Votre Bilan-Analyse de personnalité » : <http://mareussite.lentreprise.com>
- « Créatrices, faites le test ! » : <http://www.reseaudiane.com/creatrice.php>
- « L'entrepreneuriat, est-ce pour moi ? » (pour les jeunes créateurs) : www.mvp.cfee.org
- « Avez-vous le profil d'un entrepreneur ? » : http://questionnaire.cfib-fcei.ca/scripts/mrwebpl.dll?project=ca02_0410
- « Etes-vous prêt à créer votre entreprise ? » : https://bo.entreprise-facile.com/front/facile_test
- « Évaluez vos potentialités de réalisation de votre projet ! » : <http://www.tensions-sociales.com/Evaluez-vos-potentialites-et-vos.html>

La phase préalable à une création d'entreprises peut prendre entre 6 mois et 2 ans. Le temps, nécessaire à la maturité du projet, apparaît alors comme un allié incontournable qu'il ne faut pas négliger.

Bonne pratique n° 1 :

Dès le démarrage de votre projet, prenez le temps de réaliser un tableau de bord de l'ensemble des actions à mener dans le processus de création puis de gestion de votre entreprise.

Etape n° 2 : Réfléchir à son projet

A l'origine d'une création d'entreprise se trouve toujours une idée. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises idées, seulement une réflexion à porter à maturation pour que puisse naître le projet. Attention, une idée est d'abord une réponse technique à un besoin. Une idée n'a de sens que si elle correspond à un besoin solvable.

L'étape de la définition du projet est primordiale dans le processus de création d'entreprises. Il constitue les fondations de votre future activité en validant son potentiel et en définissant les moyens disponibles. La création d'une entreprise ne se résume pas seulement à une réflexion en termes de faisabilité économique, commerciale et juridique du projet en question. Il s'agit de prendre du recul, de réfléchir aux tenants et aux aboutissants du concept de création et de se poser les bonnes questions :

- Quels sont mes objectifs personnels ?
- Pourquoi créer mon entreprise ?
- Suis-je prêt(e) à aller jusqu'au bout de mon idée ?
- Mon entourage me soutient-il dans ce projet ?
- Suis-je compétent(e) dans le domaine d'activité choisi ? Ai-je l'expérience nécessaire ?

Au-delà du bilan personnel, une attention particulière doit être accordée aux ressources dont vous bénéficiez en s'interrogeant sur les composantes de votre projet :

- Quels produits ou services je souhaite proposer ?
- Quels moyens financiers ai-je à ma disposition/ me sont nécessaires ?
- Quels moyens matériels ai-je à ma disposition/ me sont nécessaires ?

Une fois cette phase de réflexion achevée, vous êtes en mesure de présenter votre projet de manière précise et de mesurer l'écart entre les ressources disponibles et les besoins nécessaires à la création de votre entreprise.

Etape n° 3 : Etudier la faisabilité de son projet

Cette partie traitera des étapes nécessaires à la réalisation du projet de création d'entreprises. Il s'agit entre autres de confronter son idée ou son projet à une réalité socio-économique. Le but est de pouvoir faire une analyse critique du produit ou service et de son marché en se posant en amont les bonnes questions.

Elle présentera les sous-étapes suivantes :

- L'étude de marché ;
- La faisabilité technique ;
- L'étude financière ;
- Les aspects juridiques ;
- Les aspects fiscaux.

Délimiter le marché « à priori » constitue la première sous-étape de l'étude de faisabilité de son projet. C'est important de situer votre projet par rapport à votre marché, c'est-à-dire, vos clients, mais aussi par rapport à la concurrence. En fonction des spécificités de chaque marché, il est nécessaire d'adopter différentes approches. Si le marché est diffus, il faut trouver des solutions pour susciter la demande. S'il est très concentré, avec peu d'acteurs bien installés, il convient de s'interroger sur les moyens de le stimuler. S'il est saisonnier, il est important de prendre en compte les risques possibles d'une mauvaise saison et estimer en conséquence vos besoins en fonds de roulement (voir la rubrique « L'étude financière »).

Afin de mieux évaluer le potentiel de l'activité d'une entreprise en phase de création, il convient de réaliser une étude financière. Il s'agit de calculer les premières estimations du chiffre d'affaires et des dépenses. Le créateur peut déjà, dans cette sous-étape, voir le potentiel de revenus et de bénéfices de son projet d'affaires.

Les aspects juridiques traités ensuite ont pour objet d'aider à donner, au projet de création d'entreprises, le cadre juridique qui lui permettra de voir le jour en toute légalité.

La dernière sous-étape concerne les conséquences fiscales liées au choix du statut juridique de la structure créée. Elle a comme but de donner un cadre général permettant ainsi d'informer le créateur des choix qu'il a effectués en fonction de la manière dont il anticipe le futur déroulement de son activité.

L'étude de marché

L'étude de marché va vous aider à définir la faisabilité, la rentabilité de votre projet et l'opportunité de vous lancer tout en réduisant les risques.

Réaliser une étude de marché permet de prendre la température réelle du terrain en s'interrogeant sur l'environnement dans lequel s'inscrit votre future entreprise. Connaître les grandes tendances et les différents acteurs du marché dans lequel on souhaite se positionner est un atout considérable pour le futur entrepreneur. Elle crédibilise votre démarche auprès des différents partenaires à solliciter. En bref, elle permet de recueillir, traiter et analyser des informations concernant :

- Vos produits et services (caractéristiques, usage, prix de vente, conditionnement, performance...);
- Votre marché (chiffre d'affaires, volumes des ventes, zone géographique, santé du marché, cadre réglementaire et législatif, opportunités et menaces...);
- Votre segment de clientèle (attentes, comportements d'achat, pouvoir d'achat, profil...);
- Vos fournisseurs (localisation géographique, prix, délais de livraison, délais de paiement...);
- Vos concurrents (chiffre d'affaires, zone de chalandise, prix pratiqués...).

Une fois ces données recueillies, il s'agit d'analyser les résultats de votre étude afin de prendre les bonnes décisions. Dès lors, il vous sera plus facile de définir votre stratégie commerciale structurée autour des questions relatives au produit, au prix, au réseau de distribution et à la communication, soit le « mix marketing ». La stratégie commerciale doit permettre d'adapter votre produit ou service à la demande et de se positionner clairement par rapport à la concurrence. Il vous faudra fixer des objectifs réalistes, déterminer votre chiffre d'affaires et envisager les actions commerciales adéquates (actions de prospection, de fidélisation, de réalisation d'outils de vente ou de communication par exemple).

Une bonne étude de marché est un élément primordial dans la réussite d'un projet. Elle doit montrer l'existence d'un marché, la part raisonnablement accessible, l'échéance prévisible, mais également les contraintes du marché: prix, habitudes, concurrents. Penser également aux nouveaux entrants possibles ainsi qu'aux réactions des concurrents

Les questions auxquelles on doit répondre avant d'aller plus loin sont les suivantes:

- Le marché existe-t-il? Aurais-je la capacité d'y prendre une part suffisante?
- Mon produit (mon service) présente-t-il des avantages concurrentiels, des éléments de différenciation par rapport à l'existant?

- Pourrais-je produire à un prix me permettant de vendre au prix de marché en dégagant une marge suffisante?

Une bonne étude de marché peut rarement être réalisée par le futur créateur. Il est généralement nécessaire de s'appuyer sur des spécialistes. Une telle opération n'est pas gratuite. Avant de dévoiler les détails de son idée, le créateur doit envisager l'intérêt de mettre en place une convention de confidentialité. La protection intellectuelle (brevet) ne peut intervenir à ce stade, elle ne peut couvrir une idée, mais la réalisation d'une solution technique à un problème technique.

Pour réaliser l'étude de marché, deux possibilités s'offrent à vous : soit vous réalisez vous-même votre étude ; soit vous faites appel à des spécialistes. Dans le premier cas, vous devez faire attention à être extrêmement rigoureux et suivre une démarche ordonnée et structurée en ayant recours à des sources d'informations fiables et des données actualisées. Pensez également à croiser les sources pour davantage d'exhaustivité.

Vous souhaitez des informations sur...	Contactez...
Lieux d'implantation	DDE, mairies
Concurrence	CCI de Bordeaux, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, www.societe.com , www.aef.cci.fr
Secteurs d'activité	APCE, CEGOGEB, www.aquieco.com
Consommation des ménages	CREDOC, INSEE, NIELSEN, SECODIP
Démographie d'entreprises	Sirene
Données démographiques	INSEE, Mairies

Si vous souhaitez faire appel à un prestataire extérieur, faites attention à ne pas vous détacher de l'analyse. Plusieurs interlocuteurs peuvent réaliser votre étude de marché : les cabinets d'études, les organismes d'accompagnement, les juniors entreprises, les associations d'étudiants et les sites Internet spécialisés comme www.creatests.com (réalisation de votre étude en ligne et réception gratuite des résultats partiels - intégralité des résultats payants, réalisation de devis en ligne).

Les tarifs pratiqués peuvent être différents d'une structure à l'autre. Des dispositifs d'aides financières peuvent vous aider à financer votre étude de marché dans les meilleures conditions (cf. Rubrique Aides Financières).

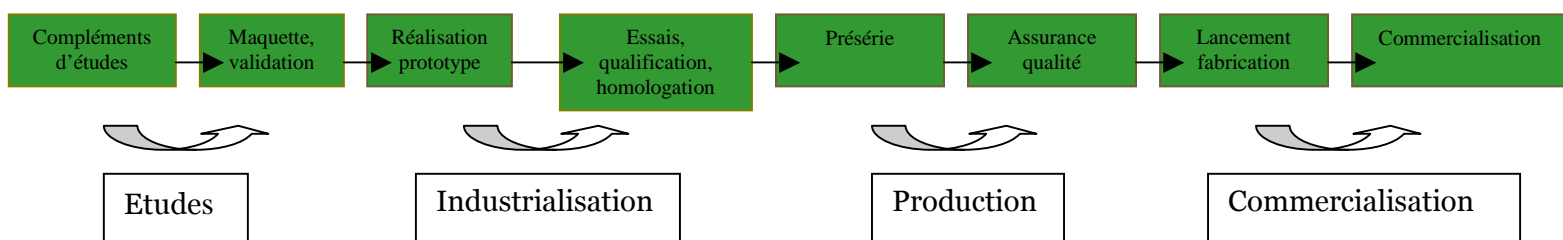
Bonne pratique n°2 :
Ne négligez pas l'importance de l'étude de marché ! Créer une entreprise sans réaliser d'étude de marché augmente inévitablement les risques d'échec.

Bonne pratique n°3 :
L'ensemble des éléments recueillis doit figurer dans un document écrit précisant officiellement la stratégie souhaitée par l'entreprise, afin de servir de référence.

La faisabilité technique

Cette sous-étape traite toutes les phases nécessaires à la réalisation du produit (ou fourniture de service) et à la création de l'entreprise, et, dans toute la mesure du possible, jusqu'à l'équilibre financier.

Le schéma suivant rappelle les principales phases, qui se dérouleront lors de la réalisation du produit.



- **Calculs, compléments d'étude.** Cette phase comporte tout d'abord une spécification du besoin, formalisation de ce que doit réaliser le produit. Il en découle un cahier des charges fonctionnel qui contient l'ensemble des fonctions que doit remplir le produit. Ce cahier des charges conduit au choix des solutions techniques à mettre en œuvre et à l'inventaire des difficultés prévisibles. On s'assure que l'on dispose (ou que l'on disposera) d'une solution pour chacune. Cette phase permet la définition d'une maquette représentative des fonctions que devra remplir le produit.
- **Maquette, validation.** Réalisation de la maquette. Vérification que les fonctions prévues sont correctement remplies; retour éventuel sur la définition. Définition complète du prototype.
- **Réalisation du prototype.** Cette phase permet d'obtenir un premier (ou quelques) produit(s) représentatifs du produit final. Elle permet de définir et codifier les conditions de réalisation et méthodes de fabrication. Elle permet de valider (ou modifier) les choix initiaux : autonomie et investissements ou sous-traitance, alliance, partenariat.
- **Essais qualification, homologation** réalisation des essais nécessaires sur un prototype représentatif des essais fonctionnels (tenue des performances prévues), essais d'homologation (si nécessaire), essais réglementaires, respect des normes, essais de sécurité. Retours éventuels sur la définition en cas d'échec ; Définition complète du produit final (liasse de fabrication).
- **Présérie :** réalisation éventuelle de quelques objets en respectant le mode de fabrication défini à l'étape précédente.
- **Assurance qualité,** vérification que la fabrication de série conduit à des produits présentant la qualité requise (propriétés, fonctionnalités, temps opératoires, respect des règlements, normes et fonctionnalités). Résultat : bon pour lancement.
- **Lancement en fabrication.**
- **Commercialisation.** Comment allez-vous faire connaître votre produit, votre offre (marketing, publicité, communication, présentation); comment allez-vous vendre (distributeurs, réseau commercial, foires et expositions, Internet, ...)? Cette phase comporte également la mise en place, si nécessaire, du SAV.

L'importance réelle de chaque phase dépend bien évidemment de la nature du projet. Le schéma présenté ci-dessus sera simplifié en fonction de la spécificité de chaque activité. Par exemple, s'il s'agit d'une entreprise de prestation de services, on mettra plus l'accent sur l'assurance de la qualité des services fournis par l'entreprise.

L'étude financière

Afin de mieux évaluer le potentiel de l'activité d'une entreprise en phase de création, il convient de réaliser un Business Plan accompagné, autant que possible, d'un compte de résultat prévisionnel sur 2 ou 3 ans (en fait jusqu'à l'équilibre financier), pour la future entreprise. Le Business Plan est un plan financier qui positionne dans le temps :

- les dépenses prévues (résultant de l'analyse ci-dessus): achats, salaires, frais divers, sans oublier les intérêts et remboursements éventuels.
- les rentrées d'argent attendues, apports des associés, subventions, aides, prêts et ventes.

Le compte de résultat prévisionnel, établi sur une durée suffisante, s'appuie sur les informations précédentes, mais surtout sur l'étude de marché et sur les prévisions de vente qui en résultent. Il doit, dans toute la mesure du possible, s'étendre jusqu'aux premiers résultats positifs de l'entreprise, et mieux, jusqu'à l'équilibre financier. Il apporte, sous réserve de sa sincérité, une raisonnable assurance de remboursement des prêts et aides remboursables.

L'étude financière est une étape essentielle qui va vous permettre de vérifier la cohérence et la viabilité de votre projet. Elle s'organise autour de quatre documents incontournables :

- Le plan de financement initial : il vous permet de répondre à la question « quels sont les capitaux nécessaires pour lancer mon projet ? ». Il s'agit d'un tableau qui détermine les ressources et les besoins de financements durables nécessaires au démarrage de votre activité.
Les besoins durables correspondent aux frais de constitution de l'entreprise, aux investissements et au besoin en fonds de roulement (BFR). Le BFR constitue une somme d'argent disponible en permanence pour maintenir l'activité. Il ne se détermine pas au hasard. Il est le résultat d'un calcul spécifique qui tient compte de plusieurs paramètres

de votre entreprise (stock de matières premières, stock de produits finis, stock de produits en cours de fabrication, dettes fournisseurs...) Les ressources durables sont notamment constituées du capital social (apports personnels), des aides, subventions et primes d'équipement et des capitaux empruntés à moyen ou long terme.

- Le compte de résultat prévisionnel : établi pour 3 ans, il met en avant les ressources qui permettront de couvrir les charges occasionnées par l'activité. Vous estimez ainsi la rentabilité de votre entreprise.
Les ressources sont principalement constituées du chiffre d'affaires de la société.
Les charges d'une entreprise concernent essentiellement les frais de personnel, les achats de matières premières, produits et fournitures...
- Le plan de trésorerie : il met en évidence mois par mois l'équilibre ou déséquilibre entre les encaissements et les décaissements. Il permet de prévoir les éventuels décalages de trésorerie et d'anticiper le cas échéant en ayant recours à un prêt bancaire, à un escompte ou à un découvert bancaire pour pouvoir honorer ses échéances.
Il s'agit d'un document primordial dans la gestion de votre société car nombreux sont les établissements qui disparaissent en raison de problèmes de trésorerie mal anticipés.
- Le plan de financement à 3 ans : il mesure la solidité financière au fur et à mesure du développement de votre activité. Construit selon le même principe que le plan de financement initial, il doit intégrer de nouveaux besoins et ressources de financements durables.

La réalisation de l'étude financière est primordiale. Ces documents vous seront demandés dans vos démarches auprès des différentes structures de financement et constitueront des outils indispensables dans la gestion de votre entreprise.

Bonne pratique n°4 :

L'étude financière est une étape délicate.
Sachez vous entourer de professionnels, il en ira de la réussite de votre entreprise.

Pour une aide à la réalisation de votre Business Plan vous pouvez également télécharger gratuitement le logiciel Cap 'Alpha en accédant le lien :

http://www.o1net.com/telecharger/windows/Bureautique/bourse_et_finance/fiches/23766.html

Les aspects juridiques

Le choix du statut juridique de votre entreprise est essentiel⁵. Il ne doit pas être choisi au hasard car il correspond au cadre légal dans lequel vous allez exercer votre activité. Dès lors, il détermine la responsabilité, le statut social et le statut fiscal de votre entreprise. Il dépend de trois critères principaux :

- La volonté de rester indépendant ou de s'associer ;
- Le régime matrimonial ;
- Le type de protection du patrimoine.

⁵ Le statut de l'auto-entrepreneur sera traité à part dans la rubrique intitulée « Focus sur le régime de l'auto-entrepreneur ».

Vous souhaitez travailler seul ? Trois possibilités s'offrent à vous ⁶ :

	Nombre d'associés	Apport financier minimal	Activité	Dirigeant	Prise de décision	Responsabilité
EI Entreprise Individuelle	1 : l'entrepreneur individuel	Aucun	Toutes activités	Entrepreneur individuel	Pleins pouvoirs à l'entrepreneur	- Responsabilité civile et pénale pour l'entrepreneur - Responsabilité totale et indéfinie sur les biens personnels
EURL Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée	1 seul associé (personne physique ou morale à l'exception d'une autre EURL)	Constitution d'un capital social librement fixé par les associés (pas de montant minimal) 20 % versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde dans les 5 ans	Toutes activités exceptées assurances, entreprises de capitalisation et d'épargne, débits de tabac, pharmacies ...	Gérant (personne physique, c'est-à-dire soit l'associé unique, soit un tiers)	Gérant Possibilité de limiter ses pouvoirs s'il n'est pas l'associé unique	- Responsabilité personnelle du gérant en cas de faute de gestion, si ces fautes sont à l'origine des difficultés de l'entreprise - Responsabilité des associés limitée au montant des apports au capital
SASU Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle	Associé unique Possibilité de s'associer avec une autre SASU	> 37 000€ 50 % versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde dans les 5 ans	Toutes activités exceptées débits de tabac, agences de placement, artistes...	Président (personne physique ou morale, associé ou non)	Règles de fonctionnement déterminées librement	- Responsabilité civile et pénale du gérant - Responsabilité des associés limitée au montant des apports au capital

Vous préférez le travail en équipe ? Plusieurs structures peuvent répondre à votre ambition :

	Nombre d'associés	Apport financier minimal	Activité	Dirigeant	Prise de décision	Responsabilité
SARL Société à Responsabilité Limitée	> 2 et < 100 (personnes physiques ou morales)	Constitution d'un capital social librement fixé par les associés (pas de montant minimal) 20 % versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde dans les 5 ans	Toutes activités exceptées assurances, entreprises de capitalisation et d'épargne, débits de tabac, pharmacies...	Le ou les gérants (personne(s) physique(s), associé(s) ou tiers)	Gérant + Assemblée générale ordinaire et extraordinaire lorsque les décisions dépassent les pouvoirs du gérant	- Responsabilité civile et pénale du ou des gérant(s) - Responsabilité des associés limitée au montant des apports au capital

⁶ Un document de l'APCE présente la loi relative à l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) adoptée par le Parlement et modifiée à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 10 juin 2010.

En optant pour ce régime, l'entrepreneur individuel pourra constituer un patrimoine affecté à son activité professionnelle distinct de son patrimoine personnel. Ce patrimoine sera composé des biens affectés à son activité professionnelle et les créanciers professionnels ne pourront saisir que ce patrimoine affecté en cas de difficultés. Cette mesure n'est pas applicable dans son intégralité pour le moment.

Pour plus d'informations consultez le document téléchargeable sur le site de l'APCE (www.apce.com).

SA Société Anonyme	> 7 (personnes physiques ou morales)	> 37 000€ 50 % versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde dans les 5 ans	Toutes activités exceptées débits de tabac, agences de placement des artistes du spectacle...	Conseil d'administrati on (3 à 18 membres, obligatoireme nt actionnaires) avec un Président élu et éventuelleme nt un directeur général nommé	Conseil d'administrati on + DG pour les décisions de gestion courante + Assemblée générale ordinaire et extraordinaire lorsque les décisions dépassent les pouvoirs du DG	- Responsabilité civile et pénale du ou des gérant(s) - Responsabilité des associés limitée au montant des apports au capital
SNC Société en Nom Collectif	> 2 (personnes physiques ou morales)	Aucun	Activités uniquement commerciales et artisanales	Le ou les gérant(s) (personne physique ou morale, c'est- à-dire soit l'un des associés, soit un tiers)	Idem SARL	- Responsabilité civile et pénale du ou des gérant(s) - Responsabilité des associés indéfinie et solidaire sur les biens personnels
SAS Société par Actions Simplifiées	> 1 (personne physique ou morale)	> 37 000€ 50 % versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde dans les 5 ans	Toutes activités exceptées débits de tabac, agences de placement, artistes...	Gérant(s) Obligation de nommer un président	Règles de fonctionnement déterminées librement Prises de décisions collectives	- Responsabilité civile et pénale du ou des gérant(s) - Responsabilité des associés limitée au montant des apports au capital
SCOP Société Coopérative de Production	Si SARL : > 2 Si SA > 7 (personnes physiques ou morales)	Si SARL : > 30€ (soit au minimum une part de 15€ par associé) Si SA > 18 500€	Toutes activités	Le dirigeant salarié nommé + salariés associés	Salariés associés lors des Assemblées générales annuelles Principe de base : "une personne, une voix", indépendamment du montant du capital détenu.	- Responsabilité des associés limitée au montant des apports au capital
SCA Société en Commandite par Actions	> 1 associé commandité (qualité de commerçant) et 3 associés commanditaires (qualité d'actionnaires)	> 37 000€ Composé uniquement des actions des commanditaires		Le ou les gérants + le Conseil de Surveillance (> 3 membres commanditaires)	Prises de décisions collectives	- Responsabilité des associés commandités indéfinie et solidaire des dettes de la société

Sources : APCE, Presses de Sciences Po' ; Traitement : Talence Innovation Sud Développement

Bonne pratique n°5 :

Entourez-vous de professionnels au moment du choix du statut juridique de votre entreprise ; ils sauront vous guider dans l'adoption du statut le plus adapté à votre situation.

Les aspects fiscaux

La détermination du statut juridique de votre entreprise va avoir des répercussions sur son statut fiscal. Cette sous-étape se propose d'informer le créateur sur les choix à faire en matière de :

- Régime d'imposition des bénéfices de l'entreprise et par voie de conséquence, de ses propres revenus, qu'il s'agisse d'une entreprise individuelle ou d'une société ;
- TVA ;
- Couverture sociale des risques de perte d'activité, maladie, accident et constitution de retraite.

Les impôts dus par votre entreprise

➤ Les impôts d'Etat

- L'impôt sur les bénéfices. Selon le statut juridique, les bénéfices de l'entreprise sont soumis soit à l'impôt sur le revenu (IR), soit à l'impôt sur les sociétés (IS).
- La TVA et taxes assimilées. Le paiement de la TVA est conditionné par le type de régime fiscal ;
- Les droits d'enregistrement ;
- La taxe sur les voitures particulières des sociétés.

➤ Les impôts locaux

- La Contribution Economique Territoriale (CET) a remplacé depuis le 1er janvier 2010 la Taxe Professionnelle ;
- Les taxes foncières sur les propriétés bâties ou non bâties ;
- Les droits d'enregistrement (acquisitions de biens immeubles).

Impôt sur le Revenu (IR)	Impôt sur les sociétés (IS)
- Entreprises individuelles/ EIRL	- SARL
- EURL	- SA
- Sociétés de personnes : SNC, SCP...	- SAS
- SARL de famille* (sur option) composée entre parents de ligne directe	- EURL (sur option)
	- EIRL (sur certains conditions)
	- Sociétés de personnes : SNC, SCP... (sur option)

Le choix du régime d'imposition

Le choix du régime fiscal dépend de la situation de l'entreprise et notamment de son chiffre d'affaires.

Pour les structures soumises soit à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (commerçants et artisans indépendants), soit à l'impôt sur les sociétés, on distingue, trois régimes fiscaux :

- Le régime de la micro-entreprise ;
- Le régime d'imposition réel normal ;
- Le régime d'imposition réel simplifié.

Caractéristiques de l'entreprise		Régime fiscal	TVA
Vous êtes une entreprise individuelle et votre CA annuel HT est :	Inférieur ou égal à : 80 300€ (achat-vente de marchandises, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement) 32 100€ (autres prestations de services)	Régime de la micro-entreprise	Franchise de TVA
	Compris entre : 80 300€ et 766 000€ (ventes) 27 000€ et 231 000€ (prestations de services)	Régime d'imposition réel normal	Versement d'acomptes trimestriels de TVA (montant calculé en fonction de l'année précédente) Déclaration annuelle avec régularisation de la TVA due
	Supérieur ou égal à : 766 000€ (ventes) 231 000€ (prestations de services)	Régime d'imposition réel simplifié	Déclaration et paiement mensuel de la TVA
Vous êtes une société soumise à l'IS ou à l'IR et votre CA annuel HT est :	Inférieur à : 766 000€ (ventes) 231 000€ (prestations de services)	Régime d'imposition réel normal	Versement d'acomptes trimestriels de TVA (montant calculé en fonction de l'année précédente) Déclaration annuelle avec régularisation de la TVA due

Sources : APCE, NetPME ; Traitement : Talence Innovation Sud Développement

Pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux, deux régimes fiscaux sont envisageables :

- Le régime de la micro-entreprise ;
- Le régime de la déclaration contrôlée.

Caractéristique de l'entreprise		Régime fiscal	TVA
Vous êtes une entreprise individuelle et vos recettes sont :	Inférieures ou égales à 32 100€ HT	Régime de la micro-entreprise	Franchise de TVA
	Supérieures ou égales à 32 100€ HT	Régime de la déclaration contrôlée	Si les recettes sont < à 231 000€ : idem régime du réel simplifié Si les recettes sont > à 231 000€ : idem régime du réel normal

Sources : APCE, NetPME ; Traitement : Talence Innovation Sud Développement

Des obligations fiscales et comptables sont inhérentes à chaque régime fiscal.

Le régime social

Vous ne pouvez envisager la pérennité de votre entreprise sans penser à souscrire à une assurance. Même si c'est une obligation légale, l'assurance protège vos relations d'affaires.

Le régime de protection sociale est fonction du choix de la forme juridique de votre entreprise et de la place que vous y occupez.

Si vous êtes salarié, vous êtes rattaché au régime général de la Sécurité Sociale. Cela concerne les gérants minoritaires ou égalitaires de SARL, les présidents et directeurs généraux de SA, les actionnaires de SA n'exerçant pas de fonction de direction, les présidents de SAS et les associés présidents minoritaires, égalitaires ou majoritaires rémunérés d'une SAS.

Si vous êtes non salarié, vous êtes rattaché au régime des travailleurs indépendants ou des non-salariés (TNS). Cela concerne les exploitants d'un fonds de commerce ou artisanal à titre individuel, les associés d'une SNC, les associés majoritaires d'une SARL et les associés gérants d'une EURL.

Selon le régime de protection sociale, il existe certaines affiliations obligatoires.

	Régime général des salariés (TS)	Régimes des non salariés (TNS)
Assurances maladie-maternité, accidents du travail	Affiliation et paiement des cotisations patronales et salariales auprès de l'URSSAF	Affiliation auprès du Régime social des indépendants (RSI).
Allocations familiales	Affiliation et paiement des cotisations patronales et salariales auprès de l'URSSAF	Affiliation et paiement des cotisations patronales et salariales auprès de l'URSSAF
Retraite, Invalidité, décès	URSSAF Caisse de retraites des cadres (Agirc) (Retraite complémentaire)	Caisse d'assurance vieillesse relevant : du RSI pour les commerçants et artisans, de la CNAVPL pour les professions libérales.
Assurance chômage	ASSEDIC	Pas de régime obligatoire

Sources : APCE, NetPME ; Traitement : Talence Innovation Sud Développement

Bonne pratique n°6 :

Vous pouvez simuler le calcul du montant de vos cotisations sociales pour les 4 premières années de votre activité sur le site www.calcul.urssaf.fr/ti.htm

Bonne pratique n°7 :

Faites participer votre entourage ! Prêts entre particuliers, donations, prise de participations... autant de solutions pour financer votre projet

Repère :

Le régime social des indépendants (RSI) regroupe la Canam (Caisse d'assurance maladie des Professions indépendante), l'Organic (Caisse de retraites des commerçants et des chefs d'entreprises commerciales) et la Cancava (régime des assurances vieillesse des artisans).

Focus sur le régime de l'auto-entrepreneur

Ce statut est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, grâce à la Loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008 (Titre 1 chapitre I). Ce régime a pour but de faciliter l'exercice de petites activités indépendantes. Il propose :

- Des formalités simplifiées ;
- Un nouveau régime fiscal et micro-social ;
- Une comptabilité allégée.

Ce statut permet à l'auto-entrepreneur d'être affilié à la sécurité sociale et de valider des trimestres de retraite, en s'acquittant forfaitairement des charges sociales et des impôts uniquement sur ce qu'il encaisse.

Ce statut peut être adopté par les entrepreneurs, personnes physiques, qui créent leur activité, mais aussi par ceux l'exerçant déjà, selon les conditions suivantes :

- Etre en entreprise individuelle ;
- Etre soumis soit au régime fiscal de la micro-entreprise, soit au prélèvement libératoire ;
- Opter pour le régime micro-social simplifié.

L'auto-entrepreneur ne doit pas dépasser le seuil de chiffre d'affaires fixé en 2010 à :

- 80 300 € pour une activité commerciale ;
- 32 100 € pour une activité de prestations de services.

La déclaration d'activité se fait soit en remplissant un formulaire à transmettre en ligne sur www.lautoentrepreneur.fr, soit auprès du centre de formalité des entreprises compétent :

- Pour les activités commerciales, à la Chambre de Commerce et d'Industrie (<http://www.cfenet.cci.fr/>) ;
- Pour les activités libérales, en ligne auprès de l'Urssaf (https://www.cfe.urssaf.fr/autoentrepreneur/CFE_Bienvenue) ;
- Pour les activités artisanales, au répertoire des métiers (<https://www.cfe-metiers.com/default.htm>).

A retenir :

L'auto-entrepreneur peut exercer une activité commerciale ou artisanale en parallèle d'une activité principale.
Affiliation à la sécurité sociale et validation de trimestres de retraite.

A retenir :

L'auto-entrepreneur est avant tout un entrepreneur individuel. Il ne s'agit pas d'un statut juridique en tant que tel.

A retenir :

Le chiffre d'affaires est à calculer proportionnellement à la date de création de l'activité.
Par exemple, pour une activité de prestations de services commencée au 1^{er} mars 2010, le montant maximum du chiffre d'affaires à ne pas dépasser est de $(32100 \times 306) / 365$ soit 26 911 euros.

Régime fiscal et social⁷

Concernant le régime fiscal, il existe deux possibilités :

- Le régime microsociale, l'auto-entrepreneur opte pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu ;
- Le régime fiscal de la micro-entreprise (avec application du barème progressif de l'impôt sur le revenu).

Avec le régime micro-social simplifié, l'IR et les charges sociales obligatoires sont remplacés par un prélèvement social et fiscal libératoire forfaitaire. Ce forfait s'applique uniquement sur le chiffre d'affaires réellement encaissé : s'il est nul, il n'y a ni déclaration, ni prélèvement. Il est de l'ordre de :

- 13 % du chiffre d'affaires pour les ventes de marchandises ;
- 23 % pour une activité commerciale ou artisanale ;
- 23,5 % dans les services ;
- 20,5 % pour les activités libérales.

La Contribution Economique Territoriale (CET)

L'auto-entrepreneur est exonéré de la contribution économique territoriale (CET), qui a remplacé depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle, pendant trois ans : l'année de création et les 2 années suivantes. Cette exonération n'est possible que s'il a opté pour le versement fiscal libératoire avant la fin de l'année de création de l'entreprise ou, en cas de création après le 1^{er} octobre, dans un délai de 3 mois. Par ailleurs, il doit remplir, avant la fin de l'année de début d'activité, une déclaration provisoire demandant l'exonération temporaire.

A retenir :
Les cotisations sociales et les charges fiscales sont calculées à titre définitif et ne font, en aucun cas, l'objet d'une régularisation.

Etape n° 4 : Rechercher les financements nécessaires

Le financement de votre projet est une des conditions de sa pérennité. Il s'agit alors d'identifier les différentes ressources financières adaptées à votre situation.

Quels sont vos moyens de financement ?

- L'apport personnel : le capital de départ pour créer son entreprise est prépondérant car il garantit une certaine crédibilité et une certaine confiance auprès des partenaires ;
- le recours à un financement extérieur.

Les sources d'aides financières exogènes peuvent être de différentes natures : prêts d'honneur, prêts bancaires, subventions, exonérations, primes, épargne solidaire, crédit-bail, concours...

L'Etat, les collectivités, les associations ou tout autre organisme spécifique sont autant d'interlocuteurs qu'il faudra convaincre de la plus-value de votre projet. Il s'agira de leur présenter un dossier clair, synthétique, soigné et attractif tout en adoptant une démarche déterminée dans laquelle vous pourrez démontrer votre motivation, vos compétences et votre maîtrise du projet.

Bonne pratique n°8 :

Participer à un concours de création d'entreprises permet d'obtenir un soutien financier, d'asseoir sa crédibilité et de bénéficier d'une première communication gratuite en devenant lauréat.

⁷ Source : <http://pme.service-public.fr>

Etape n°5 : Démarrer votre activité et vous immatriculer

Deux étapes sont nécessaires pour donner une existence juridique à votre entreprise : les formalités administratives et le choix de la domiciliation.

Immatriculation de votre entreprise

Vous devez dans un premier temps vous rendre dans le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent où vous pourrez souscrire à l'ensemble des obligations légales telles que l'URSSAF, la Caisse d'Assurance Maladie, la Caisse des Retraites, les impôts...

Les CFE centralisent et donc facilitent les démarches pour l'entrepreneur. Ils garantissent la transmission des déclarations et des pièces justificatives aux divers organismes.

Le choix du CFE et la nature des documents à fournir pour l'immatriculation de votre entreprise dépend de la nature de votre activité :

Vous créez...	CFE compétent
une entreprise purement commerciale un groupement d'intérêt économique	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Déclaration en ligne : www.cfenet.cci.fr
une entreprise artisanale une entreprise à la fois commerciale et artisanale	Chambre des Métiers Déclaration en ligne : www.cfe-metiers.com
une société civile ou autre que commerciale une activité d'agent commercial une société d'exercice libéral	Greffe du Tribunal de Commerce Déclaration en ligne : https://www.greffes-formalites.fr Tribunal de Grande Instance statuant commercialement
une activité libérale une entreprise (employant des salariés) non immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou non inscrite au répertoire des métiers	URSSAF : www.urssaf.fr Caisse Générale de Sécurité Sociale
une activité agricole	Chambred'Agriculture : www.gironde.chambagri.fr
une entreprise n'appartenant à aucune catégorie mais assujettie à la TVA, à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés	Centre des Impôts

L'immatriculation vous permet d'être inscrit au Répertoire National des Entreprises (RNE), ce qui permet d'obtenir un numéro SIREN, un numéro SIRET et un code d'activité APE.

Domiciliation

La question de la domiciliation dépend de la nature de votre activité, notamment la possibilité ou non de recevoir votre clientèle dans des locaux spécifiques. Dès lors, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Type de domiciliation	Caractéristiques
Local commercial	Location d'un local commercial soumise au statut des baux commerciaux : <ul style="list-style-type: none">- Durée minimale de 9 ans renouvelable ;- Versement d'une indemnité d'éviction en cas de non renouvellement ;- Droit de cessation de son bail ;- Limitation de l'augmentation du loyer ;- Possibilité de résilier son contrat après 3 ans.

Le contrat de domiciliation	Possibilité de domicilier son entreprise dans des locaux accueillant d'autres entreprises pour une durée de 3 ans renouvelable.
Société de domiciliation collective	Contrat conclu avec un Centre d'affaires qui propose un certain nombre de services (boite aux lettres, secrétariat, salle de réunions...)
Incubateur d'entreprises	Lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projet de création d'entreprises à forte dimension innovante Appui en matière de formation, de conseils et de recherche de financements
Couveuse d'entreprises	Dispositif pour aider les porteurs à faire un test en grandeur réelle de leur projet en mettant à leur disposition un hébergement économique de l'activité naissante, et cela avant même la création de leur entreprise. Les couveuses proposent un hébergement économique avant l'inscription au Registre de Commerce ou des Métiers.
Pépinière d'entreprises	Structure d'accueil et d'hébergement de jeunes entreprises proposant des services logistiques et bureautiques mutualisés et un accompagnement personnalisé Durée limitée Loyer réduit
Hôtel d'entreprises	Structure d'hébergement louant des locaux et proposant des services mutualisés annexes, appartenant à la catégorie de l'offre classique d'immobilier d'entreprises.
Domiciliation provisoire	Domiciliation dans un local d'habitation (durée limitée si le créateur est locataire)

Repère :

Pensez à enregistrer les statuts dans le mois qui suit leur signature et à publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales tels que le Courrier Français, les Echos Judiciaires Girondins, Sud Ouest...

3. Les acteurs de la création d'entreprises

Les chances de succès d'une entreprise s'élèvent à 80% si le créateur est accompagné contre 50% le cas échéant. Il existe un grand nombre de structures d'aide à la création qui peuvent vous aider dans votre projet. En effet, lors de la création, les porteurs de projets se sentent souvent isolés. Les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises sont là pour les soutenir au quotidien.

L'accompagnement proposé par les réseaux spécialisés repose sur quatre missions principales :

1. L'accueil et l'information sur la création d'entreprises ;
2. Le montage du dossier de création : étude de faisabilité, plan de financement, montage de dossiers de demandes d'aides financières, ...
3. La préparation du projet de création : démarches commerciales, juridiques, financières et stratégiques ;
4. Le suivi après la création (1 à 3 ans).

Les opérateurs de l'accompagnement sauront vous aider à trouver les bonnes réponses à n'importe quelle étape du parcours de création et à obtenir des financements. Ils proposent également des formations en entrepreneuriat afin de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir votre projet de création d'entreprise.

Le tableau ci-dessous présente les différents acteurs de la création d'entreprises selon leurs caractéristiques et leurs missions. Une fiche détaillée est ensuite consacrée à chacun d'entre eux. Les différents organismes présentés sont classés par catégorie puis par ordre alphabétique.

	CREATEURS CIBLES	INFORMATION	ACCOMPAGNEMENT	FORMATION
1. ORGANISMES SPECIFIQUES (Acteurs de la création d'entreprises s'adressant uniquement aux femmes et aux jeunes)				
1.1 Opérateurs spécialisés de l'accompagnement				
AFIJ	Femmes	O	O	
CIDFF	Jeunes	O	O	
1.2 Services déconcentrés de l'Etat				
Bourses Initiatives Jeunes Villenave d'Ornon	Jeunes	O	O	
DRDFE	Femmes	O		
Espace Initiatives Jeunes	Jeunes	O	O	
2. ORGANISMES GENERALISTES AVEC UN DISPOSITIF SPECIFIQUE (Acteurs de la création d'entreprises ayant mis en place, en plus de leur mission généraliste, un dispositif dédié aux femmes et aux jeunes)				
2.1 Opérateurs spécialisés de l'accompagnement				
CEPACCRE Aquitaine	Femmes/Jeunes	O	O	O
EGEE	Femmes/Jeunes		O	
Espace Gestion	Femmes/Jeunes	O	O	O
2.2 Organismes spécialisés dans le financement				
ADIE	Jeunes	O	O	
CSDL	Jeunes	O	O	
Gironde Initiative	Femmes		O	
3. ORGANISMES GENERALISTES (Acteurs de la création d'entreprise qui s'adressent à tous les porteurs de projets)				
3.1 Organismes spécialisés dans le financement				
Aquitaine Active	Tous		O	
Réseau Entreprendre Aquitaine	Tous	O	O	
3.2 Chambres Consulaires				
CCI Bordeaux et Libourne	Tous	O	O	O
Chambre de Métiers et de l'artisanat	Tous	O	O	O
3.3 Experts				
Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables	Tous		O	
3.4 Autres organismes				
Incubateur Régional d'Aquitaine	Tous		O	O
URSCOP	Tous	O	O	O



Réseau de rattachement : ADIE

Coordonnées : Boutique de l'initiative
11 rue du général Delestraint, 33310 LORMONT
Tel : 0 800 800 566
E-mail : aquitaine@adie.org Site Internet : www.adie.org

Créateurs ciblés : Toute personne n'ayant pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires du RSA

Présentation

Objectif : Aider les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit afin de lutter contre le chômage et l'exclusion.

Spécificités :

- Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, adaptant à la France le principe du microcrédit (10000 € de prêt maximum), animée par une équipe de salariés assistés de bénévoles ;
- Gestionnaire délégué de la prime régionale ADECE.

Missions principales :

- Financer des projets de personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire pour créer leur activité ;
- Accompagner les porteurs de projet et les créateurs dans la réussite de leur projet ;
- Identifier les blocages à l'initiative économique et faire des propositions au pouvoir public.

Dispositif d'accompagnement

- Accompagnement dans la création et le développement de l'activité sur une période de 30 mois maximum (durée du prêt). Cet accompagnement prend la forme d'ateliers organisés sur différents thèmes (démarrage, outils de communication, gestion et trésorerie...) ainsi que des conseils individualisés dispensés par le réseau de bénévoles et d'experts partenaires de l'ADIE. L'ADIE dispose également de partenariats avec des entreprises privées et des Fondations dont peuvent bénéficier les créateurs (Schneider, Primagaz, PriceMinister.com, etc.).
- CréaJeunes : accompagnement des jeunes de moins de 30 ans dans le montage de leur projet. Dispositif alternant sessions collectives (groupes de 8 à 12 jeunes), tutorat individuel et mises en réseau. L'accompagnement se poursuit après la formation (durée de 2 mois) jusqu'à la création de l'entreprise et au-delà dans la limite de 18 mois.
- Accueil et accompagnement des porteurs de projet talençais : dans le cadre d'une convention avec le Service Emploi de la Mairie de Talence, une permanence permet d'accueillir et d'accompagner à la création les porteurs de projet résidant sur Talence.

Vos contacts locaux

Rihane MOUHIB
Conseiller Microcrédit Adie CUB
rmouhib@adie.org
05 57 77 81 66

Léa MARCONNET
Conseillère Accompagnement CréaJeunes
lmarconnet@adie.org
05 56 31 60 36

Réseau de rattachement : France Active

Coordonnées : 111 cours Maréchal Gallieni, 33 000 BORDEAUX
Tel : 05 56 24 56 79 Fax : 05 56 96 73 49
E-mail : aquitaineactive@wanadoo.fr
Site Internet: www.aquitaineactive.org

Créateurs ciblés : Tout demandeur d'emploi créateur d'une entreprise ou primo développement (2 premières années)
Toute porteuse de projets de création d'entreprises (dans la limite des 5 premières années)
Acteurs de l'économie sociale et solidaire (association, coopérative...)

Présentation

Objectif : Mobiliser et faciliter les relations des entrepreneurs avec les partenaires bancaires.

Spécificités : 1- Gestion d'une ligne de garantie régionale et des fonds de garantie d'Etat : FGIF, FGAP, FGIE FGES (subdélégation de la gestion accordée au réseau France Active) ;
2- Gestion du dispositif NACRE sur le département de la Gironde ;
3- Gestion d'outils de renforcement de fonds propres ou quasi fonds propres pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

Missions principales:

- Financer le développement de l'emploi dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- Faciliter l'accès au financement bancaire des demandeurs d'emploi créateurs de petites entreprises.

Aquitaine Active apporte aux porteurs de projets :

- Un accueil et accompagnement financier (accueil, identification des besoins, aide au montage financier, tours de table financier et intermédiation bancaire),
- Une expertise financière (validation de la faisabilité économique du projet, analyse financière, calibrage de l'apport financier),
- Un soutien financier (garanties sur emprunts bancaires et apports en fonds propres),
- Un accès au financement bancaire dans de bonnes conditions (en négociant avec le partenaire bancaire l'offre de prêt et en limitant ou supprimant les cautions personnelles),
- Un suivi dans la durée.

Dispositif d'accompagnement

- Expertise économique et financière : mise en relation des entrepreneurs avec les banques, appui dans la négociation bancaire et mobilisation des financements et de partenariats autour des projets.
- Accompagnement au montage financier des projets avec les outils financiers développés par France Active (fonds de garantie, apports en fonds propres) : renforcer les ressources stables de la structure créée, faciliter l'accès aux crédits bancaires et inscrire les projets dans une démarche de développement économique.
- Comité des engagements (accord des outils financiers) et suivi des projets.

Vos contacts

Pôle Economie Sociale et Solidaire

- Stéphane PARDONNET, 05 31 61 52 40
(Département de la Dordogne , Pays du Libournais et Pays Haute Gironde)
- Florence DELISLE ERRARD, 05 31 61 52 45
(Département de la Gironde et du Lot et Garonne)
- Jérémy BREMAUD, 05 31 61 52 44
Département des Landes et Pyrénées Atlantiques)

Pôle Création et reprise d'entreprise

- Pierre REMIGEREAU, 05 31 61 52 42
(La Gironde, les Landes et le pays basque dans les Pyrénées Atlantiques)
- Camille MAGUEREZ, 05 31 61 52 41
(La Gironde et le Lot et Garonne)
- Jérémy BREMAUD, 05 31 61 52 44
(Le Béarn dans les Pyrénées Atlantiques)

ASSOCIATION POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES (AFIJ)

Réseau de rattachement : AFIJ

Coordonnées : 55 rue des Ayres, BP A 20, 33 000 BORDEAUX
Tel : 05 57 14 25 00 Fax: 05 57 14 25 01
E-mail : bordeaux@afij.org Site Internet : www.afij.org

Créateurs ciblés : Etudiants et jeunes diplômés

Présentation :

Objectif : Faciliter et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés en les préparant à l'accès à l'emploi au travers d'actions de terrain.

Spécificités : Soutien de l'Etat à cette association née du désir des organisations étudiantes représentatives et des mutuelles étudiantes d'intervenir concrètement pour apporter des solutions au problème de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur.

Missions principales :

- Accompagner les jeunes dans la recherche d'emploi ;
- Informer les jeunes sur l'emploi via des centres de documentation, des forums, des salons...
- Rôle d'interface avec les employeurs : rencontres, simulation d'entretiens.

Dispositif d'accompagnement :

- Information des jeunes grâce à diverses manifestations relatives à l'emploi et des rencontres thématiques avec des professionnels ;
- Accueil et évaluation du potentiel des porteurs de projet sur le plan de la personnalité (indépendamment des aspects techniques) et orientation vers des réseaux partenaires d'accompagnement à la création d'entreprises ;
- Modules de formation sur les techniques de recherche d'emploi :
 - Optimisation de la recherche de son premier emploi
 - Optimisation du CV
 - Rédaction de ses lettres de candidatures
 - Préparation à l'entretien d'embauche

Votre contact :

Marion BRUNET, chargée de mission insertion
brunet@afij.org
05.57.14.25.03

Dispositif dédié aux jeunes

L'AFIJ met à votre disposition tous ses services gratuitement.
Pour les jeunes en difficulté (allocataires du RSA, jeunes des zones urbaines sensibles, jeunes diplômés handicapés, jeunes en échec en premier cycle universitaire), l'AFIJ propose des actions d'accompagnement individuel.

Réseau de rattachement : Réseau Points Appuis Envie Agir DRJSCS

Coordonnées : Hôtel de Ville, Coordination Enfance Jeunesse, BP 97,
33883 VILLENAVE D'ORNON CEDEX
Tel : 05 56 75 69 48
E-mail : bertin.manuel@mairie-villenedornon.fr
Site Internet : www.villenedornon.fr

Créateurs ciblés : Tout porteur de projet de 11 à 30 ans

Présentation

Objectif : Mettre en œuvre un dispositif de soutien et d'encouragement à l'initiative des jeunes de la commune de Villenave d'Ornon.

Spécificités : Les jeunes doivent habiter la commune, être âgé de 11 à 30 ans. Les projets (tous les domaines concernés) sont individuels ou collectifs, d'intérêt général et doivent faire appel aux valeurs civiques ou être innovants ou constituer un défi. Plafond de la bourse = 1 500 €. Un compte rendu de l'action est obligatoire lors d'une cérémonie officielle.

Missions principales :

- Apporter un soutien à la fois pédagogique, technique et financier permettant d'accompagner les jeunes de l'émergence à la réalisation effective de leur projet ;
- Valoriser la capacité créatrice des jeunes, leur audace et leurs talents.

Dispositif d'accompagnement

- Point d'Appui Envie d'Agir (première structure de proximité labellisée en Gironde en janvier 2006 assurant l'accueil, l'information et le premier accompagnement des porteurs de projet).
- Réseau Ressource Local composé d'associations, structures diverses, d'agents de la collectivité qui assurent accueil, information, conseil, mise en relation avec les structures adaptées.
- Accompagnement et expertise renforcée pour tous les projets de création d'activités économiques par Arc Sud Développement (Pépinière d'entreprises de VO).

Vos contacts

Correspondant local Mairie de Villenave d'Ornon :

Manuel BERTIN
bertin.manuel@mairie-villenedornon.fr
05 56 75 69 48

Arc Sud Développement :

Nathalie PERROT, BP 34, 21 avenue du Général de Castelnau, 33886 VILLENAVE D'ORNON CEDEX
nathalie.perrot@arc-sud-developpement.com
05 57 99 01 60

Réseau Point d'appui :

- Service Emploi Mairie de VO, Emmanuelle AZE, 05 56 75 39 13
- Mission Locale des Graves, 05 57 99 01 80
- Point Information Jeunesse, 05 57 99 01 10
- Centre Socioculturel, 05 56 85 11 01
- CCAS, 05 57 96 22 44
- Collège Pont de la Maye, 05 56 87 14 03
- Associations CSF (06 63 64 64 79), OMS (05 56 87 69 01), ASCO (06 99 50 26 20), PRADO (05 56 75 97 63)
- Crédit Mutuel (Coup de pouce), Alexandre DESCAMPS, 05 56 07 95 41

Réseau de rattachement : Caisse Sociale de Développement Local

Coordonnées : Crédit Municipal, 29 rue du Mirail, 33 000 BORDEAUX
Tel : 05 56 33 37 97 Fax : 05 56 33 37 98
E-mail : csdl@free.fr Site Internet : www.csdl.asso.fr

Créateurs ciblés : Toute personne n'ayant pas accès au crédit bancaire sur la Gironde

Présentation

Objectif : Participer à la création d'emplois et d'activités économiques en faveur des chômeurs, bénéficiaires du RMI et exclus du monde bancaire.

Spécificité : Association qui accorde des microcrédits à des créateurs en situation de précarité économique et sociale. Les responsables de crédit sont pour la plupart des banquiers détachés de la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord.

Missions principales :

- Aider les porteurs de projets viables, dont la situation financière, par manque d'apport personnel et/ou de garanties suffisantes, ne permet pas de satisfaire aux critères bancaires de recevabilité pour l'obtention des crédits nécessaires ;
- Guider et conseiller ces créateurs dans leur tâche quotidienne de chef d'entreprise.

Dispositif d'accompagnement

- Entretien technique puis entretien social pour vérification des dossiers de financement (projet d'entreprise, plan de financement et prévisionnel d'exploitation) avec le porteur de projet qui, dans la plupart des cas, aura été suivi par une structure d'accompagnement pour le montage de son projet
- Comité de crédit : octroi d'un prêt pour financer du matériel, des travaux, du besoin en fonds de roulement.
- Conseil au créateur dans la mise en place de ses outils de gestion, avec l'appui d'experts-comptables et visites bimestrielles dans les entreprises aidées et également chaque fois que le créateur la sollicite, pour le guider et l'épauler quotidiennement dans sa tâche de chef d'entreprise.
- Accompagnement par un ou plusieurs parrains aux compétences diverses, pour aider le créateur ponctuellement ou plus régulièrement dans son entreprise, selon ses sollicitations.
- Réunions de sensibilisation des créateurs aux obligations fiscales et sociales, à l'organisation de la société...

Vos contacts

Rébecca OWONA ENGALI, responsable suivi des créateurs
Philippe DUFAU-HITOU, détaché de la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord, fonction entreprises
Thierry PEIX, responsable des crédits
Marie-Claude DAMPERAT, chargée de mission crédits
Laurence MORINEAU, suivi administratif et gestion des prêts

Dispositif dédié aux jeunes

La CSDL assure un suivi vigilant de vos projets et vous aide à financer votre projet lorsque vous n'arrivez pas à obtenir le soutien des banques traditionnelles.

Réseau de rattachement : Réseau National des CIDFF (114 centres) coordonné par le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Coordonnées : 5 rue Jean-Jacques Rousseau, 33 000 BORDEAUX
Tel : 05 56 44 30 30 Fax: 05 56 48 40 60
E-mail : cidff33bordeaux@orange.fr
Site Internet : www.infofemmes.com

Créateurs ciblés : Femmes

Présentation

Objectif : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et développer l'entrepreneuriat au féminin

Spécificité : Association habilitée par l'Etat (procédure d'agrément tous les 3 ans).

Missions principales:

- Assurer au public un accès au droit par des juristes qualifiés ;
- Accompagner vers l'emploi (individuel et collectif) ;
- Aider à la création d'entreprises ;
- Mener des actions en faveur de l'égalité.

Dispositif d'accompagnement

- Accueil individualisé :
Renseignements, informations, orientation ;
Accompagnement sur les différentes étapes du projet : adéquation profil/projet, étude de marché, étude financière, structuration juridique.
- Réunions collectives sur les différentes étapes de la création : aide à l'élaboration des projets et information et sur tous les aspects de la création d'activité (droit social, fiscal, juridique...).
- Habilitation et financement du Pôle Emploi pour effectuer l'EPCRE et CIBLE.
- Habilitation NACRE (Etat) ; antenne agréée Gironde Initiative pour l'octroi du prêt à taux 0.
- Suivi post-crédation :
Animation, organisation, suivi d'un réseau de femmes chefs d'entreprises ;
Accompagnement individuel.

Vos contacts

Marie-Françoise RAYBAUD, coordinatrice création d'entreprises
Marthe CHARPY, Paula FIGUEROA SAVIDAN, conseillères en création d'entreprises
crea.cidff33@orange.fr

Dispositif dédié aux femmes

Toutes les prestations du CIDFF sont adaptées aux besoins spécifiques des femmes : accompagnement individuel et collectif, encouragement à la formation de réseaux de créatrices.

Réseau de rattachement : Centre Permanent d'Accompagnement de Candidats à la Création et Reprise d'entreprises et à l'Emploi

Coordonnées : 141 rue de la Pelouse de Douet, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 51 12 14 Fax: 05 56 51 10 13
E-mail : cepaccreaquitaine@wanadoo.fr
Site Internet : www.cepaccre.fr

Créateurs ciblés : Tout créateur (dispositifs spécifiques pour les demandeurs d'emplois, handicapés, salariés).

Présentation

Objectif : Permettre à la personne de créer son emploi par la création de son activité dans une démarche raisonnable et raisonnée.

Spécificités : Démarche de soutien et d'accompagnement individualisé, centrée sur la personne et son projet, (accompagnement de la personne d'abord).

Missions principales :

- Former et accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur projet, l'établissement de leur "dossier de création", leur démarrage et la pérennisation de leurs structures ;
- Appuyer des décideurs et chefs d'entreprises de grands groupes dans le cadre de leur stratégie d'essaimage ainsi que des salariés désireux de quitter leur entreprise en créant leur propre activité ;
- Proposer des expertises des projets entrepreneuriaux (évaluation de la faisabilité).

Dispositif d'accompagnement

- Accueil, information et orientation : entretien individuel d'état des lieux, présentation méthodologique et intégration dans une démarche sur mesure ;
- Accompagnement à la construction du projet : élaboration d'un plan d'actions et du business plan (ateliers techniques et entretiens individuels) ;
- Accompagnement au démarrage : validation du business plan et élaboration des dossiers administratifs et financiers selon les besoins et les critères d'éligibilité du créateur (permanence téléphonique ou entretiens) ;
- Accompagnement post-crétion : audits bisannuels sur site pendant 2, 3 ou 4 ans selon les dispositifs (gratuit pour une durée de 3 ans après immatriculation) ;
- Accompagnement à la stratégie d'essaimage de grands groupes.

Votre contact

Séverine BERNARD, coordinatrice

Dispositif dédié aux jeunes

Le CEPACCRE a l'habitude d'accompagner des jeunes dans leur projet (50% des personnes accompagnées).

Dispositif dédié aux femmes

Le suivi post-crétion s'étale sur une période plus longue pour les femmes accompagnées.

Réseau de rattachement :

Chambre de Commerce et de l'Industrie

Coordonnées :

CCI de Bordeaux

12, place de la Bourse , 33 076 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 56 79 50 00

Fax : 05 56 79 44 61

Site Internet : www.bordeaux.cci.fr

CCI de Libourne

125 avenue Georges Pompidou, BP 162

33503 LIBOURNE CEDEX

Tel : 05 57 25 40 00

Fax : 05 57 51 17 07

Email : entreprendre@libourne.cci.fr

Site Internet : www.libourne.cci.fr

Créateurs ciblés :

Tout porteur de projets de création d'entreprises dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services

Présentation

Objectif : Soutenir les activités de commerce, d'industrie et de services.

Spécificité : Statut d'établissement public représentant les intérêts généraux des entreprises devant les pouvoirs publics.

Missions principales :

- Agir pour le développement de l'entreprise ;
- Assurer le renouvellement du tissu économique ;
- Développer l'esprit d'entreprise ;
- Former aux emplois de demain ;
- Favoriser la richesse et la création d'emplois ;
- Développer l'économie locale ;
- Faire entendre la voix des entreprises.

Dispositif d'accompagnement

- 1/2 journées d'information gratuites : informations sur la création d'entreprises, les aides possibles, les statuts juridiques ;
- Entretien personnalisé avec un conseiller ;
- Rendez-vous avec des professionnels (experts-comptables, avocats, notaires...) ;
- Aide à la réalisation de votre étude de marché, aide dans le montage de votre plan d'affaires ;
- Recherche de financement (partenariat bancaire) ;
- Formation courte à l'entrepreneuriat avec l'Institut pour Entreprendre ;
- Accompagnement dans les démarches nécessaires à l'immatriculation de votre entreprise (Centre de Formalités des Entreprises (CFE)) ;
- Accompagnement post-crétion.

Vos contacts

CCI de Bordeaux

Service Création : 05 56 79 51 57

Eric DURET,

Responsable Service Création

eduret@bordeaux.cci.fr

05 56 79 52 38

CCI de Libourne

Service Création : 05 57 25 40 36

Jérôme MERIOT,

Directeur Service Appui aux Entreprises

05 57 25 40 26 / 05 57 51 17 07

diae@libourne.cci.fr

Réseau de rattachement : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Coordonnées : 46 avenue du Général Larminat, 33 074 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 99 91 00 Fax : 05 56 99 91 01
E-mail : cm33@cm-bordeaux.fr Site Internet : www.cm-bordeaux.fr

Créateurs ciblés : Tout porteur de projet d'une activité artisanale

Présentation

Objectif : Développer l'apprentissage artisanal, promouvoir l'entreprise artisanale et former les artisans.

Spécificité : Gestion du Répertoire des Métiers et du Centre de Formalités des Entreprises.

Missions principales :

- Diffuser l'information juridique, fiscale, sociale et économique nécessaire à l'entreprise artisanale ;
- Soutenir l'Artisanat via l'aide à la création, au développement et à la transmission.

Dispositif d'accompagnement

- Entretien d'orientation : il permet de proposer aux porteurs de projets un parcours individualisé dans le but de l'accompagner dans sa démarche globale de création/reprise.
- Réunions d'information : les formalités et les conditions d'immatriculation ; l'étude du projet (fiscal, social, juridique, économique et réglementaire) ; les prêts, les garanties et les aides à la création/reprise.
- Stage de préparation à l'installation : évaluer les critères économiques et financiers de votre projet en vous formant aux techniques administratives, fiscales, sociales, juridiques et comptables d'une entreprise artisanale. Démonstration de sites internet destinés à la création/reprise et au fonctionnement de l'entreprise.
- Stage d'organisation commerciale : sensibiliser le créateur/ repreneur à préparer la politique commerciale de son entreprise (analyse du marché et de la concurrence, développement de la communication commerciale, maîtrise des techniques de vente).
- Stage d'aide à la gestion du personnel : apporter au créateur/repreneur les techniques de base de gestion des ressources humaines. Lui permettre de réaliser son plan d'action relatif à la présence de personnel dans son entreprise (techniques de recrutement, aides à l'emploi, obligations contractuelles, formation professionnelle...).
- Etude de faisabilité du projet de création/reprise : réaliser une étude prévisionnelle et un plan de financement du projet de création. Dans le cas d'une reprise, l'étude sera complétée par une analyse de l'entreprise à reprendre. Elaborer les dossiers de demande de prêts bancaires et les dossiers d'aides adaptés. Un plan d'actions finalisera le dossier.
- Assistance aux formalités d'immatriculation : préparer les documents nécessaires à la demande d'immatriculation au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés. Enregistrement par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la demande d'immatriculation. Délivrance et instruction des dossiers ACCRE.

Vos contacts

Permanence d'accueil créateur : 05 56 999 773

Xavier BLANCHER

Responsable de service commercial et marketing

Accueil orientation

xavier.blancher@cm-bordeaux.fr

Henry DEVOISIN

Directeur de service du Centre de Formalité des Entreprises et du Répertoire des Métiers

henry.devoisin@cm-bordeaux.fr

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'AQUITAINE

Réseau de rattachement : **Ordre des Experts-Comptables d'Aquitaine**

Coordonnées : 28, rue Ferrère, BP 81, 33 025 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 79 79 00 Fax : 05 56 79 79 01
E-mail : services@oec-aquitaine.fr
Sites Internet : www.oec-aquitaine.fr, www.entreprisecreation.com

Créateurs ciblés : Tout porteur de projet de création d'entreprise

Présentation

Objectif : Aider les créateurs à assurer la pérennité et le développement de leur entreprise.

Spécificité : Conventions de partenariat signées avec les chambres consulaires.

Missions principales :

- Accompagner les créateurs depuis la phase de préparation du projet au terme des 3 premières années d'activité ;
- Apporter un soutien sur mesure ainsi qu'un appui critique et constructif sur l'ensemble du projet ;
- Mieux faire connaître le rôle de l'expert-comptable dans la création d'entreprises.

Dispositif d'accompagnement

- Mise en place du dispositif « Mission jeunes entreprises », parcours en 10 étapes organisées en trois grands modules : phase pré-crédation, phase intermédiaire (formalités) et phase post-crédation.
- Phase pré-crédation :
 - Analyse du projet (étude de faisabilité) ;
 - Elaboration du business plan ;
 - Recherche de financement et négociation avec les partenaires ;
 - Aide au choix des statuts juridique, fiscal et social.
- Phase post-crédation :
 - Organisation administrative et comptable ;
 - Mise en place des outils de gestion (tableaux de bord) ;
 - Aide à la gestion des obligations sociales ;
 - Aide à la gestion administrative et comptable (comptabilité, déclarations fiscales...) ;
 - Analyse relative aux premiers mois d'activité.

Première consultation gratuite auprès d'un expert-comptable dans les CCI.

DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'EGALITE D'AQUITAINE (DRDFE)

Réseau de rattachement : **Ministère du Travail, des relations sociales et de la Fonction Publique**

Coordonnées : DRDFE, Cité administrative, Tour B, 19^{ième} étage
2 rue Jules Ferry, 33090 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56.93.35.04 Fax : 05 56 .93.35.05
E-mail : drdfe@aquitaine.pref.gouv.fr
Site Internet : www.travail-solidarite.gouv.fr (page d'accueil : cliquer sur Femmes / Egalité)

Créateurs ciblés : Toutes les femmes

Présentation

Objectif : Favoriser et encourager l'entrepreneuriat des femmes

Spécificité : Convention nationale entre l'Etat – Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité, la société France active et l'association France Initiative Réseau, signée le 26 juillet 2003

Missions principales :

- Développer la création, la reprise d'entreprises par les femmes ;
- Assurer la pérennisation de l'entreprise, en optimisant l'utilisation de la mesure FGIF et en développant des actions pour la promotion de l'entrepreneuriat au féminin, sur la région Aquitaine.

Dispositif d'accompagnement

- Mise en relation avec les réseaux de création d'entreprises ;
- Information sur le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF).

Votre contact

Caroline LAUZERAL, chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité
DDCS Gironde, 103 bis rue de Belleville, 33062 BORDEAUX CEDEX
caroline.lauzeral@gironde.gouv.fr
05 57 01 91 53

Informations sur la mesure FGIF

Le dossier de demande de garantie est téléchargeable sur le site www.franceactive.org

Accompagnement et instruction du dossier FGIF

Tous les organismes conventionnés Nacre phase 1 (liste disponible auprès de la DRDFE)
CCI Bordeaux et Libourne et Chambre de métiers de la Gironde
Pôle-Emploi
Et par Aquitaine Active (au stade du business plan) Tel : 05 31 61 52 42

La décision est prise par un comité d'engagement, géré par Aquitaine Active : 1 comité d'engagement par mois

ENTENTE DES GENERATIONS POUR L'EMPLOI ET L'ENTREPRISE (EGEE)

Réseau de rattachement : EGEE

Coordonnées : 30, avenue Charles de Gaulle , 33200 BORDEAUX
Tel : 05 56 08 13 03 Fax : 05 56 08 16 26
E-mail : aqui@egee.asso.fr Site Internet : www.egee.asso.fr

Créateurs ciblés : Tout porteur de projet (et notamment reconversion professionnelle des militaires)

Présentation

Objectif : Faire bénéficier les porteurs de projet de l'expertise des seniors pour créer, sauvegarder et développer l'emploi.

Spécificités : Réseau constitué de conseillers bénévoles, anciens chefs d'entreprises ou cadres de tout horizon, aux compétences variées, qui mettent à la disposition des demandeurs d'emplois et des porteurs de projet du temps et de l'expérience.

Missions principales :

- Aider et les créateurs et les créatrices d'entreprises ;
- Assister les PME en difficulté (qui n'ont pas les moyens financiers de recourir au secteur marchand) ;
- Assurer des missions de soutien auprès des jeunes (écriture de CV, simulation d'entretien, tutorat de stage).

Dispositif d'accompagnement

- Analyse et conseil sur le projet en gestation : diagnostics et préconisations (démarches administratives, structures juridiques, montage financier, plan d'action / business plan...) ;
- Accompagnement au développement : aides techniques et conseils en management (marketing, comptabilité, financements, audits...).

Vos contacts

Jean Pierre RABOT Daniel CUVELLIER
jprabot@libertysurf.fr daniel.cuvellier@cegetel.net

Dispositif dédié aux jeunes

Sensibilisation des jeunes (lycéens, étudiants) à la création d'entreprises (participation aux cours, conseils aux Juniors Entreprises...).

Mission d'assistance et de conseils pour aider les jeunes à mieux entrer dans la vie active.

Dispositif dédié aux femmes

Réunion de sensibilisation auprès des femmes.

Une attention particulière est portée aux besoins spécifiques des femmes dans les missions d'accompagnement.

Réseau de rattachement : Réseau Espace Gestion (Sud Ouest)

Coordonnées :

Agences et antennes :

Bordeaux, Pessac-Lesparre	05 56 48 26 42
Cenon, Bègles	05 56 38 26 25
La Teste de Buch, Andernos	05 56 54 77 11
Langon, La Réole	05 56 76 83 71

Toutes les coordonnées des agences Espace Gestion et des antennes délocalisées sur simple demande et sur le site Internet.

Site Internet : www.espacegestion.com

Créateurs ciblés :

Tout porteur de projet (dispositifs spécifiques pour les demandeurs d'emplois et les personnes reconnues travailleurs handicapés).

Présentation

Missions principales :

- Aider à transformer les idées du créateur en un projet viable ;
- Accompagner et conseiller les porteurs de projet tout au long de la création ;
- Former à la création d'entreprises ;
- Accompagner et conseiller tout au long de la vie de l'entreprise.

Dispositif d'accompagnement

- Diagnostic : Premier rendez vous gratuit.
- Suivi et montage de dossier : Conseil marchand ou prise en charge.
- Accompagnement individuel pour l'étude du projet :

Etude de marché	Prévisionnel financier	Business Plan
Choix du statut juridique	Dossiers de financement	Aides et de subventions
- Formations à la création d'entreprises individuelles ou en groupe, formations portant sur les thèmes commerciaux, financiers, juridiques, fiscaux et sociaux de l'entreprise.
- Conseil et suivi après création (plans marketing, actions commerciales, tableaux de bord et suivi de gestion, diagnostics financiers...), et accompagnement d'entreprises en difficulté (recherche de partenariat, dossiers de subvention ou financement).

Habilitations

Pôle Emploi : dispositif EPCE et CIBLE (*Parlez-en avec votre référent Pôle Emploi*)

DDTEFP : dispositif NACRE phase 1 et 3 (*nous contacter*)

AGEFIPH : accompagnement des personnes reconnues travailleurs handicapés pour le montage de leur projet et la demande d'une subvention à la création ou reprise (*nous contacter pour les conditions*)

Vos contacts

bordeaux@espacegestion.com
sud-gironde@espacegestion.com
bassin-arcachon@espacegestion.com

rive-droite@espacegestion.com
lesparre@espacegestion.com

Dispositif dédié aux femmes et aux jeunes

ESPACE GESTION est présent sur les événements liés à la création d'entreprises et soutient les femmes et les jeunes porteurs de projets.

Réseau de rattachement : Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Coordonnées : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
Aquitaine Gironde
7 Boulevard du Parc des Expositions, 33525 BRUGES CEDEX
Tel : 05 56 69 38 00 Fax : 05 56 50 02 30
E-mail : dro33@jeunesse-sports.gouv.fr
Site Internet : www.enviedagir.fr

Créateurs ciblés : Tout porteur de projets de 11 à 30 ans

Présentation

Objectif : Rendre plus lisibles et plus efficaces les dispositifs d'aide à l'engagement et à l'initiative des jeunes.

Spécificité : Programme d'actions unique impulsé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports structuré autour de 4 volets selon la nature, la maturité et l'envergure du projet.

Missions principales :

- Apporter un soutien à la fois pédagogique, technique et financier permettant d'accompagner les jeunes de l'émergence à la réalisation effective de leur projet ;
- Volonté du Ministère de valoriser la capacité créatrice des jeunes, leur audace et leurs talents.

Dispositif d'accompagnement

- 3 types d'interlocuteurs : les correspondants locaux (aide dans les démarches, conseils), les E.I.J. (Espaces Initiatives Jeunes : relais qui accompagnent individuellement, à travers un référent et un espace d'accueil et de documentation, les jeunes porteurs de projet d'activités économiques dans tous les domaines) et les Points d'appui (structure de proximité labellisées assurant l'accueil, l'information et le premier accompagnement des porteurs de projet).
- Accompagnement et expertise renforcée pour tous les projets de création d'activités économiques.
- Accueil, information, conseil, mise en relation avec les structures adaptées.

Vos contacts

Correspondants en Gironde :

Selim KANCAL

selim.kancal@jeunesse-sports.gouv.fr

05 56 69 38 56

Joel LABARDE

joel.labarde@jeunesse-sports.gouv.fr

05 56 69 38 41

E.I.J. et point d'appui :

Anne BARBÉ de KERMOYSAN, C.I.J.A, 125 cours Alsace Lorraine, 33000 BORDEAUX

Anne.dekermoyan@cija.net

Tel : 05 56 56 00 43

Points d'appui :

- Manuel BERTIN, Mairie de Villenave d'Ornon, scej@mairie-villenavedornon.fr, 05 56 75 69 48
- Marie-Josée MALATERRE, ABC Blanquefort, a.b.c@wanadoo.fr, 05 57 93 12 93
- Jean-François TRAUMAT, MJC Malartic, Mjc_malartic@hotmail.com
- Khalid Ibbanou, PIJ d'Artigues, pj.artigues@wanadoo.fr, 05 57 80 24 11
- Jacques-Yves ROUZIÈRES, Fédération départementale des foyers ruraux de Gironde, fdr33@mouvement-rural.org, 05 57 25 17 20

Réseau de rattachement : France Initiative

Coordonnées : Centre d'Innovation et de Formation
Avenue Jean Alfonséa, 33270 FLOIRAC
Tel : 05 56 32 69 35 Fax : 05 56 32 95 98
E-mail : girondinitiative@distelcom.fr
Site Internet : www.fir.asso.fr

Créateurs ciblés : Créateurs et repreneurs de petites et très petites entreprises, de moins d'un an d'activité, comptant moins de 10 salariés et dont les besoins financiers sont inférieurs à 200 000€, de tout secteur d'activité à l'exception de la production agricole, de l'intermédiation financière, de la promotion ou la location immobilière, des agents commerciaux et des professions libérales.

Présentation

Objectif : Stimuler la création et reprise d'entreprises en Gironde par l'attribution de prêts d'honneur et sécuriser la création en accompagnant les jeunes entreprises par l'intermédiaire de parrains.

Spécificité : Parrainage par des dirigeants d'entreprise dans les premières années d'existence de l'entreprise des créateurs ayant reçu un prêt d'honneur.

Missions principales :

- Développer et sécuriser la création d'entreprises par l'attribution de prêts d'honneur destinés à renforcer les fonds propres des jeunes entreprises ;
- Favoriser la création d'entreprises dans les zones les plus fragiles du département ;
- Rompre l'isolement des chefs d'entreprise par des procédures de suivi et de parrainage.

Dispositif d'accompagnement

- Accueil et conseil : aide au montage du projet, recherche de financements, expertise technique et financière ;
- Accompagnement du futur entrepreneur avant la création : crédibiliser et fiabiliser son projet avec une antenne agréée (instruction de la demande de prêt, recherche d'un parrain) ;
- Parrainage obligatoire et suivi régulier (mise en place de tableaux de bord) : accroître les chances de réussite du créateur en profitant d'une relation de proximité avec un dirigeant d'entreprise (bénévole) qui apporte son expérience, sa vision globale de l'entreprise et son ouverture sur l'environnement économique. Le parrain choisi par le créateur vient d'un secteur d'activité proche de ce dernier ;
- Sessions d'informations et de formations (une fois par mois) : échange d'expériences, informations et formations ;
- Autres appuis : instruction des demandes d'intervention du FGIF (fonds de garantie pour l'initiative des femmes) et possibilité d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises pour l'obtention de prêts bancaires complémentaires dans le cadre du dispositif NACRE, Gironde Initiative est conventionné pour les phases 2 (attribution du prêt à taux zéro et intermédiation bancaire) et 3 (suivi après création).

Vos contacts

Franck MAURRAS, directeur
Cédric BENIZEAU, agent de développement économique
Christelle GEORGES, agent de développement économique

Dispositif dédié aux femmes

Gironde Initiative développe des actions en direction des femmes (instructions des demandes de FGIF, ateliers d'information et d'apprentissage à la création et reprise d'entreprises pour les femmes avec le CIDFF de Gironde).

Coordonnées :

Bâtiment C5
Domaine du Haut-Carré
351 Cours de la Libération
33405 TALENCE
Tél : 05 40 00 33 33 Fax : 05 40 00 33 30
E-mail : contact@incubateur-aquitaine.com
Site Internet : www.incubateur-aquitaine.com

Créateurs ciblés :

Tout porteur de projet à forte dimension innovante

Présentation générale et dispositif d'accompagnement

Objectif : Evaluer, valider et accompagner les projets de création d'entreprises innovantes.

Spécificité : Organisme adossé aux établissements de l'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Missions principales:

- Accompagner et former les porteurs de projet ;
- Faciliter l'accès aux technologies innovantes ;
- Soutenir financièrement la phase de maturation du projet d'entreprise ;
- (Bourse d'incubation : avance récupérable de 40 000 €) ;
- Proposer des espaces d'hébergement et d'implantation ;
- Mettre en réseau.

Vos contacts

Aquitaine Nord :

Antoine BRIAND
a.briand@ira.u-bordeaux.fr

Aquitaine Sud :

Béatrice GRENO DA SILVA
Beatrice.dasilva@univ-pau.fr

Réseau de rattachement : Réseau Entreprendre Aquitaine

Coordonnées :

61 rue du Château d'Eau , 33076 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 56 00 15 50

E-mail : aquitaine@reseau-entreprendre.org

Site Internet : www.reseau-entreprendre-aquitaine.fr

Créateurs ciblés :

Tout porteur de projet à potentiel de création d'emplois (5 à 10 emplois à un horizon de 2 à 3 ans) en création et transmission.

Présentation

Objectif : Favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs qui créent de l'emploi.

Spécificités : Association indépendante, membre de Réseau Entreprendre® dont les adhérents sont tous des chefs d'entreprises impliqués qui accompagnent bénévolement des futurs chefs d'entreprise.

Missions principales : Conseiller, orienter et accompagner individuellement et collectivement tout nouveau créateur ou repreneur d'entreprise à potentiel de création d'emplois.

Dispositif d'accompagnement

- Accompagnement amont du candidat (de quelques semaines à plusieurs mois) : première réunion avec la Directrice (filtrage, évaluation du projet, axes d'accompagnement) puis 3-4 rencontres avec des adhérents en fonction de leurs domaines de compétence (rdv de validation pour enrichir le projet et améliorer certains aspects) puis accompagnement individuel par un adhérent chargé d'études (professionnalisation du business plan).
- Comité d'engagement (5 à 7 adhérents) : décision d'octroi d'un prêt d'honneur (selon la viabilité du projet et le nombre d'emplois potentiels créés) destiné à renforcer l'apport en fonds propres du candidat et ainsi faciliter l'accès au financement bancaire (et non à le remplacer). Prêt d'honneur de 15.000 à 22.000 euros.
- Accompagnement aval du lauréat obligatoire (2 ans) : réunions mensuelles avec un parrain, chef d'entreprise, qui aide le créateur/repreneur à baliser son chemin et à l'insérer dans le réseau économique local.
- Participation obligatoire des lauréats au Club des Lauréats (réunions mensuelles), basé sur le partage d'expériences et la formation individuelle au métier de manager.

Votre contact

Sophie GRAS, directrice

Réseau de rattachement : Confédération générale des SCOP, réseau SCOP Entreprises

Coordonnées : 162 cours Maréchal Galliéni, 33400 TALENCE
Tel : 05 57 57 01 50 Fax : 05 57 57 01 52
E-mail : Site Internet : www.scop.coop
uraquitaine@scop.coop

Créateurs ciblés : Tout porteur de projet souhaitant monter une société en SCOP (société coopérative de production), employant au minimum 2 équivalents temps pleins

Présentation

Objectif : Promouvoir le statut de SCOP et aider à son développement

Missions principales :

- Accueillir, informer et conseiller les porteurs de projet SCOP ;
- Accompagner les SCOP et les appuyer dans leur gestion et leur développement ;
- Représenter et promouvoir les SCOP auprès des acteurs locaux ;
- Développer les rencontres et échanges d'expérience et instaurer des partenariats.

Dispositif d'accompagnement

- Premier accueil : information sur les SCOP et évaluation de l'adéquation du projet avec le statut SCOP.
- Accompagnement dans la construction et la formalisation du projet (facturé si création) : pré-diagnostic (étude de la faisabilité économique et coopérative du projet, plan de travail), validation économique, rédaction du projet, préparation et rédaction des statuts.
- Appui et conseil dans les démarches et formalités de création.
- Accès à des financements spécifiques au réseau.
- Mise à disposition d'outils techniques (CD-ROM, guides, magazines) et financiers (aides financières mutualisées).
- Suivi post-crédation : mise en place des outils de gestion de suivi des activités et de la trésorerie ; assistance financière et accompagnement quotidien à chaque étape de la vie de l'entreprise en fonction des besoins.
- Formation des cadres dirigeants au pilotage de leur entreprise et des salariés à la compréhension de la coopérative et de sa gestion et formation tout au long de la vie.
- Echanges professionnels entre dirigeants de SCOP.

4. Les aides financières

Créer une entreprise nécessite de réunir suffisamment de capitaux pour que tous les besoins durables soient financés intégralement par des ressources adaptées.

Prêts d'honneur, prêts bancaires, subventions, exonérations, primes, épargne solidaire, crédit-bail, concours... sont autant de moyens pour soutenir financièrement votre projet et vous permettre de démarrer votre activité.

Il s'agit avant tout de connaître les différentes structures proposant des outils financiers aux créateurs et les modalités pour en bénéficier. Vous trouverez ci-après les principales aides financières disponibles à l'échelon local selon leur nature.

Présentation synoptique des principales caractéristiques de ces aides

Prêt d'honneur	Crédit à moyen terme (2 à 5 ans) sans garantie personnelle Vocation : financer les investissements de départ et les besoins en fonds de roulement Effet de levier pour l'obtention de prêts bancaires
Prêt solidaire	Déclinaison du prêt d'honneur Spécificité : demande de plusieurs cautions
Avance remboursable	Crédit octroyé à l'entreprise et non à la personne, sans garantie, afin de conforter ses capitaux permanents
Subvention	Aide financière non remboursable, accordée à une entreprise
Exonération de charges sociales	Mesures de l'Etat accordées aux entreprises présentant certains critères liés à l'implantation, aux contrats de travail...
Fonds de garantie	Dispositif financier facilitant l'obtention d'un crédit bancaire en se portant caution de l'emprunteur
SCOP	Dispositif financier visant à promouvoir le statut des SCOP et aider à leur développement

I. Les prêts

FONDS DE PRETS D'HONNEUR

Réseau de rattachement : Conseil Régional d'Aquitaine

Coordonnées : Conseil Régional d'Aquitaine
Pôle Développement Economique et Emploi
Service Création -Transmission d'Entreprises
14 rue François Sourdis, 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 57 57 82 98 Site Internet : www.aquitaine.fr

Publics cibles : Personnes physiques ayant un projet de création d'une entreprise éligible

Présentation

Nature de l'aide : Faciliter l'accès des créateurs d'entreprises aux prêts bancaires en leur permettant de constituer ou de compléter leur apport personnel nécessaire à la concrétisation du projet.

Les Fonds ont pour objet de consentir des prêts d'honneur (sans garantie personnelle et sans intérêt) aux porteurs de projets qui doivent être apportés au capital ou en comptes courants bloqués des entreprises créées ou reprises.

La Région contribue au fonds d'investissement des Associations de Prêt d'Honneur du réseau France Initiative et du réseau Entreprendre.

Chaque Association de Prêt d'Honneur définit ses propres modalités (secteurs d'activités éligibles, plafonds d'intervention ...).

Vos contacts :

Conseil régional Aquitaine :
Service Création - Transmission d'Entreprises
05 57 57 82 38

Associations de Prêt d'Honneur en Gironde :
Gironde Initiative - 05 56 32 69 35
Aquitaine Entreprendre - 05 56 00 15 50

PRET A LA CREATION D'ENTREPRISES (PCE)

Réseau de rattachement : OSEO

Coordonnées : Direction régionale Aquitaine
1 place Ravesies, BP50155 , 33042 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 48 46 46 Fax : 01 41 79 97 47
Site Internet : www.pce.oseo.fr

Publics cibles : Personnes physiques ou morales en phase de création d'entreprises ou ayant créé une PME depuis moins de 3 ans, quel que soit le secteur d'activités (sauf agriculture, intermédiation financière, promotion ou location immobilière) et n'ayant pas bénéficié d'un financement bancaire.

Présentation

Nature de l'aide : Financer en priorité les besoins immatériels de l'entreprise (constitution du fonds de roulement, frais de démarrage...).

- Prêt sans garantie ni caution personnelle de 2 000€ à 7 000€
- Taux identique à celui du prêt bancaire dans la limite d'un taux plancher publié mensuellement
- Durée : 5 ans avec 6 mois de différé d'amortissement du capital.

Conditions particulières :

Prêt obligatoirement accompagné d'un concours bancaire à moyen ou long terme.

Possibilité de cumul avec la prime du dispositif EDEN mais la somme de ces deux financements ne doit pas être supérieure au montant du prêt bancaire accordé.

Vos contacts :

Les personnes à l'accueil téléphonique sont vos premiers interlocuteurs.
Yannick CAMBACEDES, délégué régional

PRET D'HONNEUR (AQUITAINE AMORÇAGE)

Réseau de rattachement : Aquitaine Amorçage - Réseau France Initiative

Coordonnées : Centre Condorcet
162 avenue du Dr Albert Schweitzer, 33600 PESSAC
Tel : 05 56 15 11 78 Fax : 05 56 15 11 97
E-mail : contact@aquitaine-creation.com
Site Internet : www.bordeauxunitec.com

Publics cibles : Chercheurs, porteurs de projets issus de la recherche publique ou privée, porteurs de projets industriels ou de service à l'industrie présentant un caractère novateur et porteurs de projets liés aux TIC s'appuyant sur une technologie innovante en région Aquitaine

Présentation

Nature de l'aide :

Financer les études préalables ou constituer l'apport personnel dans le capital de la société.

- Prêts de 15 000€ à 30 000€ par porteur de projet et maximum 80 000€ par projet
- Taux d'intérêt : 0%
- Durée : jusqu'à 6 ans avec différé d'amortissement de 3 ans maximum.

Conditions particulières : chaque porteur de projet sera parrainé

Votre contact :

Marie-Cécile TRILLAUT, directrice, 05 56 15 11 90

PRET D'HONNEUR (CSDL)

Réseau de rattachement : Caisse Sociale de Développement Local

Coordonnées : Crédit Municipal, 29 rue du Mirail, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 33 37 97 Fax : 05 56 33 37 98
E-mail : csdl@free.fr Site Internet : www.csdl.asso.fr

Publics cibles Tout porteur de projet n'ayant pas accès au crédit bancaire sur la Gironde

Présentation

Nature de l'aide : Financer du matériel, des travaux d'aménagement, du besoin en fonds de roulement.

- Prêt de 1 500€ à 12 000€,
- Sans garantie
- Taux d'intérêt : entre 0 et 5%, fixé après examen du projet
- Durée de remboursement : 5 ans

Possibilité de prêt complémentaire venant d'autres structures (effet de levier).

Vos contacts :

Rébecca OWONA ENGALI, responsable suivi des créateurs
Philippe DUFFAU-HITOU, détaché de la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord, fonction entreprises
Thierry PEIX, responsable des crédits
Marie-Claude DAMPERAT, chargée de mission crédits
Laurence MORINEAU, suivi administratif et gestion des prêts

PRET D'HONNEUR (GIRONDE INITIATIVE)

Réseau de rattachement : Gironde Initiative - Réseau France Initiative

Coordonnées : Centre d'Innovation et de Formation
Avenue Jean Alfonséa, 33 270 FLOIRAC
Tel : 05 56 32 69 35 Fax : 05 56 32 95 98
E-mail : o.moline@gironde-initiative.fr Site Internet : www.fir.asso.fr

Publics cibles : Créateurs et repreneurs de petites et très petites entreprises, de moins d'un an d'activité, comptant moins de 10 salariés et dont les besoins financiers sont inférieurs à 200 000 €, de tout secteur d'activité à l'exception de la production agricole, de l'intermédiation financière, de la promotion ou la location immobilière, des agents commerciaux et des professions libérales

Présentation

Nature de l'aide : prêt personnel de 1 500 € à 7 600 € pour les créations d'entreprises et pouvant aller jusqu'à 15 000€ pour les reprises d'entreprises et 25 000€ pour les reprises d'entreprises hôtelières et hôtellerie de plein air. Aucune garantie réelle ou personnelle n'est demandée.

Durée : 5 ans maximum avec possibilité d'un différé de remboursement.

Conditions particulières : apport personnel, obtention d'un prêt complémentaire
Aide cumulable avec un prêt bancaire, un prêt d'honneur (sauf ADIE, Réseau Entreprendre et Caisse Sociale de Développement Local)

Votre contact

Franck MAURRAS, directeur, f.maurras@gironde-initiative.fr

PRET D'HONNEUR (RESEAU ENTREPRENDRE® AQUITAINE)

Réseau de rattachement : Réseau Entreprendre Aquitaine

Coordonnées : 61 rue Château d'Eau, 33076 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 00 15 50
E-mail : aquitaine@reseau-entreprendre.org
Site Internet : www.reseau-entreprendre-aquitaine.fr

Publics cibles : Tout porteur de projets à potentiel de création d'emplois (5 à 10 emplois à un horizon de 2 à 3 ans).

Présentation

Nature de l'aide : Prêt d'honneur à la personne de 15 000 à 22 000 € selon apport du créateur.
Taux d'intérêt : 0% ; pas de garantie.

Durée : 5 ans, différé de remboursement de 18 mois.
Aide cumulable avec un prêt bancaire et un prêt d'honneur.

Votre contact

Sophie GRAS, directrice

PRET D'HONNEUR ET PRET SOLIDAIRE (ADIE)

Réseau de rattachement : ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)

Coordonnées :



Boutique de l'Initiative, 11 rue du Général Delestraint
33310 LORMONT

Tel : 0 800 800 566

E-mail : aquitaine@adie.org Site Internet : www.adie.org

Publics cibles :

Tout créateur d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emplois et les allocataires du RSA.

Présentation

Nature des aides :

- **Prêt solidaire :** 6000 € maximum, remboursable sur 30 mois maximum, selon des montants et des échéances convenus. Taux d'intérêt : 9,71% au 01.01.10. Contribution de solidarité : 5% du montant du prêt. Caution solidaire obligatoire d'une personne dans l'entourage du créateur, à hauteur de 50% du prêt.
- **Prêt d'honneur :** en complément d'un microcrédit solidaire. Montant maximum : 5000 €, remboursable sur 48 mois maximum. Taux d'intérêt de 0%. contribution de solidarité : 5% du montant du prêt. Pas de caution solidaire demandée.
- **Prêt à taux 0% NACRE :** Le prêt NACRE est au maximum du même montant que le prêt bancaire ou assimilé (tel que le Microcrédit Adie) complémentaire.
- **Prêt de matériel :** en complément d'un prêt solidaire. 16 €/mois pendant 3 mois, renouvelable une fois.
- **MicroAssurance :** vient en complément d'un prêt Adie. Cette offre a été élaborée pour permettre aux créateurs de l'Adie d'assurer leur activité et de les protéger en cas de sinistre ou d'arrêt de travail. Cette offre se caractérise par une couverture complète, des garanties adaptées aux besoins spécifiques des micro-entreprises, le tout à des tarifs accessibles, ajustés à la nature de l'activité professionnelle.
L'offre couvre :
 - ➡ L'assurance du local dans lequel l'activité est exercée ;
 - ➡ L'assurance des biens : biens professionnels / stock s'ils sont endommagés ou volés ;
 - ➡ Une garantie perte d'exploitation permettant de percevoir 30€/jour pendant 3 mois (300 € maxi/an) ;
 - ➡ Une assurance véhicule au tiers qui couvre la responsabilité civile et les marchandises transportées.
- **Prime régionale ADECE :** Sous conditions. Subvention en complément d'un Microcrédit solidaire. Montant maximum : 3000€.

Conditions particulières :

Décisions du comité de crédit hebdomadaires, composé de bénévoles (chefs d'entreprise, banquiers,...) et de partenaires bancaires, en fonction de la capacité et la détermination du créateur et la viabilité de son projet.

Votre contact :

Rihane MOUHIB, conseiller Microcrédit, rmouhib@adie.org, 05 57 77 81 66

2. Les avances remboursables et les subventions

AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE INNOVANTE

Réseau de rattachement : OSEO

Coordonnées : Direction régionale Aquitaine
1 place Ravesies, BP50155, 33042 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 48 46 46 Fax : 01 41 79 97 47
E-mail : philippe.bourdier@oseo.fr Site Internet : www.oseo.fr

Publics cibles : Personnes physiques assujetties à l'impôt en France
PME dont la création effective date de moins de trois ans

Présentation

Nature de l'aide : Aider le créateur à préciser son plan d'entreprise et à procéder à des vérifications pour la faisabilité de son projet

Participation au financement du projet jusqu'à 50%, par subvention ou avance remboursable à taux zéro, remboursable dans certains cas.

Vos contacts

Les personnes à l'accueil téléphonique sont vos premiers interlocuteurs et peuvent répondre à vos demandes.
Philippe BOURDIER, délégué régional innovation

AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE DE PRODUCTION (ACEP)

Réseau de rattachement : Conseil Régional d'Aquitaine

Coordonnées : Pôle Développement Economique et Emploi
Service Création - Transmission d'Entreprises
14 rue François Sourdis, 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 57 57 82 98
Site Internet : www.aquitaine.fr

Publics cibles : Les PME industrielles ou de service à l'industrie immatriculées depuis moins d'1 an, exploitant sous forme de société.

Présentation

Nature de l'aide : Consolider financièrement les projets par des apports en fonds de roulement

- Subvention plafonnée à 100 000 €
- ou avance remboursable à taux nul plafonnée à 200 000€, déterminée en fonction du plan de financement du projet, de la capacité de remboursement de l'entreprise, des créations d'emplois et des modalités de calcul de l'équivalent subvention.
- Ces montants peuvent être portés à 200 000 € en subvention et 400 000 € en prêt pour les projets à forts enjeux en terme d'emploi et d'entraînement sur le tissu économique régional.

Conditions particulières :

Aide conditionnée à un apport en fonds propres équivalents. 75% des besoins doivent être couverts par des apports en fonds propres en numéraires et/ou des concours bancaires à moyen terme.

Attention : ce dispositif n'est pas cumulable avec les autres dispositifs régionaux pendant la première année d'existence de l'entreprise.

Votre contact

Service création - transmission d'entreprises
05 57 57 82 38

Réseau de rattachement : Conseil Régional d'Aquitaine

Coordonnées : Pôle Développement Economique et Emploi
Service Création - Transmission d'Entreprises
14 rue François Sourdis, 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 57 57 82 98
Site Internet : www.aquitaine.fr

Publics cibles : Les jeunes entreprises innovantes immatriculées depuis moins de 6 ans engagées dans un processus de développement de produits, services ou procédés technologiquement novateurs.

Présentation

Nature de l'aide : accompagner le financement d'amorçage de projets innovants portés par des jeunes entreprises.

L'aide vient compléter les fonds propres et les ressources que l'entreprise mobilise auprès de partenaires extérieurs publics ou privés pour mener à son terme son programme de recherche et développement et en assurer le lancement industriel et commercial.

Le montant de l'intervention régionale tient compte des besoins réels de l'entreprise, de l'implication financière des créateurs, du niveau technologique de l'innovation et des retombées à moyen terme du projet pour l'économie régionale.

- Plafond de 200 000 € en subvention ou 400 000 € en prêt à taux zéro. Aide plafonnée aux fonds propres (apports en numéraire et comptes courants d'associés bloqués) ;
- Plafond porté à 400 000 € en subvention ou 800 000 € en prêt à taux zéro pour des technologies émergentes et/ou des innovations de rupture. Aide plafonnée à 2 fois les fonds propres (apports en numéraire et comptes courants d'associés bloqués) ;
- Subvention ou prêt à taux zéro pouvant exceptionnellement atteindre 1 000 000 € (ou 1 250 000 € dans les zones AEFR) pour des projets à très fort enjeu pour la collectivité régionale portés par une équipe de haut niveau scientifique et technique.

Les prêts sont remboursés en 5 annuités, le premier remboursement intervenant 1 an après la mise à disposition des fonds.

Conditions particulières : l'entreprise ne peut bénéficier qu'une seule fois du dispositif.

L'entreprise ne pourra prétendre à aucune autre aide publique pendant une période de 3 ans en dehors des aides à la R&D.

Votre contact

Service création - transmission d'entreprises
05 57 57 82 38

AIDE AU CONSEIL - CREATION D'ENTREPRISE

Réseau de rattachement : Conseil Régional d'Aquitaine

Coordonnées : Pôle Développement Economique et Emploi
Service Création - Transmission d'Entreprises
14 rue François Sourdis, 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 57 57 82 98
Site Internet : www.aquitaine.fr

Bénéficiaires : Porteur de projet personne physique qui envisage de créer une entreprise dans les secteurs de l'industrie, des services à l'industrie ou des technologies innovantes.

Présentation

Nature de l'aide : aider le créateur d'une entreprise à financer des études technico-économiques nécessaires à la validation de la faisabilité du projet, et à en conforter sa concrétisation.

Prestations éligibles : toute prestation en matière de conception et définition du projet : études de marché, études de faisabilité commerciale, technique, juridique et financière, conseil en transfert de technologie, en propriété intellectuelle et industrielle, conseil relatif à la qualité, certification et l'utilisation de normes ...

L'aide régionale concerne exclusivement la prise en charge de dépenses externes auprès de cabinets conseil, bureaux d'études, centres techniques, établissements spécialisés, CRT, plates-formes technologiques...

Votre contact

Service Création - Transmission d'entreprises
05 57 57 82 38

AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOIS CREATEURS D'ENTREPRISES (ADECE)

Réseau de rattachement : Conseil Régional d'Aquitaine

Coordonnées : Pôle Développement Economique et Emploi
Service Insertion par l'Activité Economique et Economie Sociale et Solidaire
14, rue François de Sourdis, 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 56 38 65
Site Internet : www.aquitaine.fr

Publics cibles : Demandeurs d'emplois ou bénéficiaires du RMI

Présentation

Nature de l'aide : Favoriser la création d'entreprises par des personnes ne pouvant accéder au crédit bancaire.

Subvention de 1 525 € à 3 050€ versée après immatriculation de l'entreprise en création (<1 an)

Conditions particulières : Demande étudiée par l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) et décision prise par le Conseil Régional.

Vos contacts

Service Insertion par l'Activité Economique et Economie Sociale et Solidaire : 05 56 56 38 65
ADIE : 0 800 800 566

CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF

Réseau de rattachement : France Active

Coordonnées : Aquitaine Active
111 cours Maréchal Gallieni, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 24 56 79 Fax : 05 56 96 73 49
E-mail : aquitaineactive@wanadoo.fr
Site Internet : www.aquitaineactive.org

Publics cibles : Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (association)

Présentation

Nature de l'aide : Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique. Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association, à l'exception de tout frais de fonctionnement et / ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures

Prêt à taux zéro dans la limite de 30 000 €

Durée : 5 ans maxi

Coût total : 0 %

Vos contacts

Aquitaine Active, Pôle Economie Sociale et Solidaire
Florence DELISLE ERRARD, chargée de mission, 05 31 61 52 45
Stéphane PARDONNET, directeur, 05 31 61 52 40

CREAGIR 33

Réseau de rattachement : Conseil Général de la Gironde

Coordonnées : Direction de l'Economie et de l'Emploi
Service du Développement des Activités Economiques et de l'Emploi
Esplanade Charles de Gaulle, 33074 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 99 69 22 Fax : 05 56 99 35 12
E-mail : n.lougnon-dedieu@cg33.fr Site Internet : www.cg33.fr

Publics cibles : Les très petites entreprises du secteur de l'artisanat de production, de l'industrie, de valorisation des productions agricoles, du commerce ambulant, des services aux entreprises et, dans les zones de redynamisation urbaine et rurale, le commerce en l'absence de concurrence locale

Présentation

Nature de l'aide :

- Pour les investissements, subvention plafonnée à 15 000€ pour les créations et 20 000€ pour les reprises d'entreprises ;
- Pour les études préalables et les diagnostics : l'aide est de 50% des dépenses avec un plafond de 1500 €.

Dépenses éligibles :

- Investissements matériels de production, équipements, travaux d'agencement et d'aménagement ;
- Acquisition de véhicules professionnels et aménagés ;
- les études préalables, les diagnostics techniques et économiques.

Votre contact

Direction de l'Economie et de l'Emploi, Service du Développement des Activités Economiques et de l'Emploi
Nadine LOUGON-DEDIEU, chargée de mission, n.lougnon-dedieu@cg33.fr, 05 56 99 69 22

FONDATION de la 2^{ème} CHANCE

Réseau de rattachement : Fondation de la 2^{ème} chance

Coordonnées : 65 sites-relais régionaux parmi lesquels, en Gironde, Bordeaux-Blaye.
Coordination par la Direction Générale :
Tour Bolloré - 31/32 Quai de Dion Bouton, 92811 PUTEAUX
Tel : 01 46 96 44 33 Fax : 01 46 96 40 84
E-mail : c.dupont-cordelier@bollore.net
Site Internet : www.deuxiemechance.org

Publics cibles : Personnes âgées de 18 à 60 ans, confrontées à des épreuves de vie professionnelle, familiale, personnelle, mais ayant la volonté de rebondir à partir d'un projet

Présentation

Objectifs : Réinsertion professionnelle (formation de reconversion qualifiante ou création/reprise d'activité économique).

Spécificités : Favoriser le passage entre l'échec et l'assistantat.

Services proposés : Dotation financière après obtention d'un cofinancement, plafonnée à 5 000 € pour une formation, 8 000 € pour une création ou reprise d'entreprise, et accompagnement professionnel, social et humain par une équipe de parrainage.

Votre contact :

Michel GIRAUD, Directeur Général de la Fondation, y.bodin@bollore.net, 01 46 96 44 33

FONDS D'AMORÇAGE ASSOCIATIF

Réseau de rattachement : France Active

Coordonnées : Aquitaine Active
111 cours Maréchal Gallieni, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 24 56 79 Fax : 05 56 96 73 49
E-mail : aquitaineactive@wanadoo.fr
Site Internet : www.aquitaineactive.org

Publics cibles : Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (association)

Présentation

Nature de l'aide : Le Contrat d'Amorçage Associatif a pour objectif de proposer aux petites associations en création ou en phase de premier développement, une première marche vers la structuration financière afin de pérenniser une activité d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois. L'apport est destiné à financer les investissements et le fonds de roulement lié à la création ou au développement de l'association, à l'exception de toute couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

Prêt à taux zéro dans la limite de 10 000 €

Durée : 1 an renouvelable une fois

Coût total : 0 %

Vos contacts :

Aquitaine Active, Pôle Economie Sociale et Solidaire
Florence DELISLE ERRARD, chargée de mission, 05 31 61 52 45
Stéphane PARDONNET, directeur, 05 31 61 52 40

Réseau de rattachement : France Active

Coordonnées :

Aquitaine Active
111 cours Maréchal Gallieni, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 24 56 79 Fax : 05 56 96 73 49
E-mail : aquitaineactive@wanadoo.fr
Site Internet : www.aquitaineactive.org

Publics cibles : Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (association)

Présentation

Nature de l'aide : L'objectif de la SIFA est de renforcer les capitaux permanents des entreprises solidaires : associations et entreprises d'utilité sociale qui créent ou consolident des emplois par le développement d'activités économiques. Son intervention est destinée à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés au développement de l'entreprise à l'exception de tout frais de fonctionnement et/ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

Prêt participatif : de 5 000 € à 1 500 000 €

Durée : 5 ans renouvelable, possibilité d'aller jusqu'à 7 ans

Coût total : 2 %

Vos contacts :

Aquitaine Active, Pôle Economie Sociale et Solidaire
Florence DELISLE ERRARD, chargée de mission, 05 31 61 52 45
Stéphane PARDONNET, directeur, 05 31 61 52 40

3. Les exonérations de charges sociales et fiscales

AIDE AUX CHOMEURS CREATEURS OU REPRENEURS D'UNE ENTREPRISE (ACCRES)

Réseau de rattachement : URSSAF Gironde

Coordonnées : 118, cours du Maréchal Juin, 33075 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 00 07 62
Site Internet : www.travail.gouv.fr

Publics cibles : Demandeurs d'emplois indemnisés ou susceptibles de l'être
Demandeurs d'emplois non indemnisés ayant été inscrits 6 mois au cours des 18 derniers mois à l'ANPE
Bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS, API,...)
Jeunes de 18 à 25 ans révolus
Personnes de moins de 30 ans non indemnisées ou reconnues handicapées
Créateurs qui installent leur entreprise au sein d'une zone urbaine sensible
Bénéficiaires du complément de libre choix d'activité mentionné à l'article L 531-4 du code de la sécurité sociale
Salariés d'une entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire qui reprennent leur activité
Personnes ayant conclu un contrat d'appui au projet d'entreprises

Présentation

Nature de l'aide :

Exonération de charges sociales pendant un an à compter soit de la date d'affiliation au régime des non salariés, soit du début d'activité de l'entreprise.

Maintien des minima sociaux.

Prolongation de l'exonération, sous certaines conditions, pendant 24 mois si régime de micro entreprise.

Conditions particulières :

- Le bénéficiaire doit exercer le contrôle effectif de l'entreprise : soit détenir plus de 50% du capital, soit être dirigeant dans la société et détenir au moins 1/3 du capital sous réserve qu'un autre associé ne détienne pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- Le dossier doit être retiré auprès du Centre de Formalités des entreprises (CFE) compétent ;
- Le dossier complet est transmis par le CFE auprès de l'URSSAF (organisme décisionnaire) après immatriculation de l'entreprise.

Aide cumulable avec un prêt bancaire, un prêt d'honneur.

Votre contact

URSSAF
3, rue Théodore Blanc
33084 BORDEAUX

4. Les fonds de garantie

FONDS AQUITAIN DE GARANTIE (CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE)

Réseau de rattachement : Conseil Régional d'Aquitaine

Coordonnées : Pôle Développement Economique et Emploi
Service Création-Transmission d'Entreprises
14 rue François Sourdis, 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 57 57 82 98
Site Internet : www.aquitaine.fr

Publics cibles : Projets de création de Très Petites et Moyennes Entreprises

Présentation

Nature de l'aide : faciliter l'accès au crédit bancaire des TPE et PME.

Concours bancaires éligibles : prêts à long et moyen terme, prêts personnels aux dirigeants pour apports en fonds propres, notamment en cas de reprise d'entreprise, contrats de développement, crédits-baux mobiliers et immobiliers (hors SCI), cession-bail.

La durée des concours doit être supérieure ou égale à 2 ans. La garantie est plafonnée à 70 % du montant du concours. Le fonds Aquitain de garantie intervient en co-garantie avec les fonds OSEO.

L'établissement financier qui réalise le concours bancaire doit être à l'origine de la saisine de demande de garantie auprès d'OSEO.

Conditions particulières :

La garantie donnée fait l'objet du paiement d'une commission calculée en fonction de la quotité garantie et du niveau de risque estimé.

La garantie délivrée par le Fonds Aquitain de Garantie est régie par les conditions générales d'OSEO.

Vos contacts

Conseil régional d'Aquitaine
Service Création - Transmission d'Entreprises, 05 57 57 82 38

Oseo Aquitaine
Bordeaux, 05 56 48 46 46

Réseau de rattachement : France Active, France Initiative ou SDFE (Service des Droits des Femmes et de l'Égalité)

Coordonnées :

Aquitaine Active
111 cours Maréchal Gallieni, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 24 56 79 Fax : 05 56 96 73 49
E-mail : aquitaineactive@wanadoo.fr
Site Internet : www.aquitaineactive.org

Gironde Initiative
Centre d'Innovation et de Formation
Avenue Jean Alfonséa, 33270 FLOIRAC
Tel : 05 56 32 69 35 Fax : 05 56 32 95 98
E-mail : gironde-initiative@distelcom.fr
Site Internet : www.fir.asso.fr

DRDFE Aquitaine
46 rue Ferrere, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 79 16 93 Fax : 05 56 79 20 81
E-mail : drdfe@gironde.pref.gouv.fr
Site Internet : www.femmes-egalite.gouv.fr

Publics cibles : Toute femme créatrice d'entreprise

Présentation

L'instruction des demandes d'intervention du FGIF est réalisée par Gironde Initiative pour le Département de la Gironde, la décision étant prise par Aquitaine Active.

Nature de l'aide : faciliter l'obtention de prêts bancaires pour couvrir des besoins en fonds de roulement, des investissements pour toutes les entreprises, créées depuis moins de 5 ans.

Garantie partielle des prêts bancaires (70% du montant du prêt maximum, dans la limite de 27 000 €)

Durée de remboursement : 2 à 7 ans

Coût total : 2,5 % du montant garanti

Conditions particulières :

Direction de l'entreprise assumée en titre et en fait par des femmes.

Vos contacts

Aquitaine Active
Pierre REMIGEREAU, chargé de mission, premigereau@aquitaineactive.org

Gironde Initiative
Christelle KHATCHADOURIAN, agent de développement économique

DRDFE Aquitaine
Caroline LAUZERAL, directrice régionale adjointe, 05 56 79 16 93

Réseau de rattachement : France Active

Coordonnées :

Aquitaine Active
111 cours Maréchal Gallieni, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 24 56 79 Fax : 05 56 96 73 49
E-mail : aquitaineactive@wanadoo.fr, accueil@aquitaineactive.org
Site Internet : www.aquitaineactive.org

Publics cibles

Demandeur d'emploi créateur d'entreprise (ou primo développement)
Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (création et développement)

Présentation

L'instruction des demandes d'intervention de la ligne de garantie FAG est réalisée par Aquitaine Active.

Nature de l'aide : Faciliter l'obtention de prêts bancaires pour couvrir des besoins en fonds de roulement, des investissements pour toutes les entreprises (de moins de 3 ans), créées par des demandeurs d'emploi et pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire

Garantie partielle des prêts bancaires (création : 65% du montant du prêt maximum, dans la limite de 30 500 €, et 50 % après les deux premières années)

Durée de la garantie : 5 ans maxi

Coût total : 2 % du montant garanti

Vos contacts

Aquitaine Active

Pôle Création et reprise d'entreprise

Pierre REMIGEREAU, chargé de mission, 05 31 61 52 42

Camille MAGUEREZ, chargée de mission, 05 31 61 52 41

Pôle Economie Sociale et Solidaire

Florence DELISLE ERRARD, chargée de mission, 05 31 61 52 45

Stéphane PARDONNET, directeur, 05 31 61 52 40

5. Autre aide financière

URSCOP AQUITAINE

Réseau de rattachement : Confédération générale des SCOP, réseau SCOP Entreprises

Coordonnées :

162 cours Maréchal Gallieni, 33400 TALENCE
Tel : 05 57 57 01 50 Fax : 05 57 57 01 52
E-mail : uraquitaine@scop.coop
Site Internet : www.scoop.coop

Publics cibles :

Tout créateur souhaitant créer une société en SCOP (société coopérative de production), employant au minimum 2 équivalents temps pleins

Présentation

Objectif : Promouvoir le statut de SCOP et aider à leur développement.

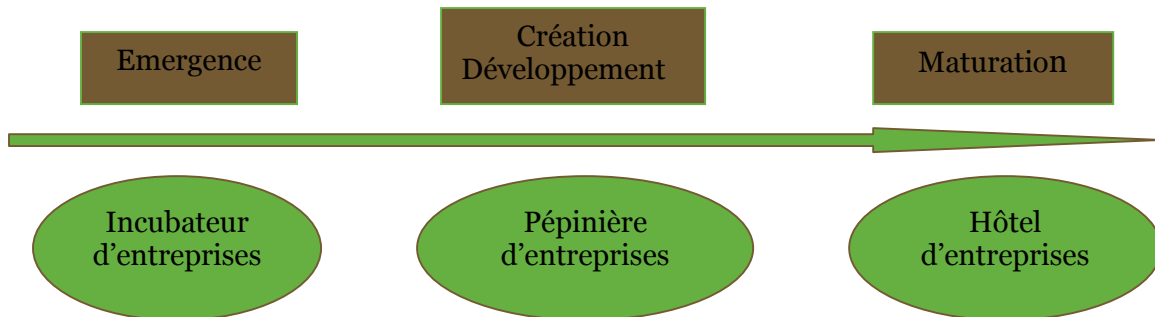
Nature de l'aide :

SCOP Entreprises proposent des outils d'aide mutualisés à travers trois établissements Socoden (principal établissement financier de SCOP Entreprises) , Spot et Sofiscop :

- Prêt participatif (SOCODEN) : financement du besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- Prêt coopératif (SOCODEN, Mutlog) ;
- Caution mutuelle (SOFISCOP) : caution pour un prêt ;
- Fonds d'amorçage (Crédit Coopératif, SOCODEN) pour aider les SCOP d'au moins 4 personnes en création ou issues d'une reprise d'entreprise en difficulté ;
- Fonds propre ou quasi fonds propres (SPOT SA) : capital risque.

5. Les infrastructures d'accueil d'entreprises : un accompagnement avant, pendant et post création

Vous voilà fin prêt à vous installer et à commencer votre nouvelle activité. En fonction de l'état de maturation et d'avancement de votre projet, plusieurs infrastructures d'accueil sont en général proposées. Quelle différence alors entre incubateur, pépinière, hôtel ou technopole... ?



Définition des infrastructures d'accueil

L'incubateur : une structure d'accueil ante création

L'incubateur d'entreprises est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise.⁸

À la différence d'une pépinière d'entreprises ou d'un hôtel d'entreprises, un incubateur s'adresse à des sociétés très jeunes ou encore en création, et leur propose un ensemble de services adaptés : technique, financier et comptable, marketing... L'objectif est d'optimiser la viabilité du projet dans les meilleures conditions pour le porteur de projet.

Les incubateurs peuvent se différencier entre eux par les services qu'ils proposent, leur caractère lucratif ou non, ou encore le type de projets qu'ils ciblent. On distingue ainsi également les incubateurs liés à la recherche publique (créés par des établissements d'enseignement supérieur), des incubateurs liés à de grandes écoles de commerce (HEC, Advancia...) ou bien des incubateurs privés (logique de rentabilité et de gain).

La pépinière d'entreprises : un structure d'accueil pour la création

Les pépinières d'entreprises interviennent lors de la création de l'entreprise. Réservées aux structures de moins de quatre ans, elles hébergent, accompagnent et favorisent la réussite des projets en phase de démarrage. Des locaux (bureaux, ateliers ou laboratoires) à loyers réduits, des services partagés de secrétariat et de standard sont notamment proposés. L'accompagnement est le cœur d'activité des pépinières. Enfin, elles favorisent l'accès des jeunes entrepreneurs à un réseau économique, développent les contacts, offrent des formations. Elles aident également l'entreprise à se développer et à préparer leur sortie de la structure. En Aquitaine, l'offre de pépinières d'entreprises est large et adaptée aux exigences des créateurs d'entreprise dans tous les domaines.

Les technopoles : une mutualisation des services adressés

Mises en place voici plus de 15 ans dans une logique de décentralisation, les technopoles sont nées de volontés locales de dynamiser les territoires par l'innovation. Elles représentent ainsi sur un territoire

⁸ Source : RETIS

donné le support des politiques de développement à partir de l'innovation. Elles entretiennent pour ce faire des partenariats entre collectivités territoriales, chambres de commerce et d'industrie et universités. Leurs rôles sont multiples : création d'activités innovantes, animation et mise en réseau des compétences et promotion du territoire afin d'attirer de nouvelles entreprises ou projets innovants... Site spécialement aménagé pour accueillir les entreprises de haute technologie ou en favoriser la création ; les technopoles correspondent à des zones d'activités qui proposent plusieurs services aux entreprises.

Ainsi à titre d'exemple en Aquitaine, la Technopole Bordeaux Montesquieu propose à la fois une pépinière d'entreprises et un incubateur.

Les hôtels d'entreprises : une structure d'accueil post création

L'hôtellerie d'entreprises est une offre locative souple offrant de plus grandes surfaces et s'adressant aux entreprises en développement. Choisie pour une première implantation ou suite à un hébergement en pépinière, l'hôtellerie permet aux entreprises de se développer dans des conditions propices à leur croissance.

L'hébergement s'accompagne de nombreux services mutualisés annexes à des entreprises indépendantes les unes des autres, appartenant à la catégorie de l'offre classique d'immobilier d'entreprises.

Nous vous proposons dans ce guide un bref état des lieux des infrastructures d'accueil implantées sur le territoire girondin. Les hôtels d'entreprises, relevant du secteur de l'immobilier classique, ne seront pas traités.

Infrastructures d'accueil	Pépinière	Incubateur	Technopole
Arc Sud Développement			
Bordeaux Montesquieu			
Bordeaux Technowest			
Bordeaux Unitec			
Bordeaux Productic			
COBAS Initiatives et Développement			
Espace Legendre			
Haute Gironde			
Hauts de Garonne			
IRA			
Pépinière Bordeaux Sainte Croix			
Pépinière éco-créative des chartrons			
Le Tremplin			

Coordonnées :

21 avenue du Général de Castelnau, BP 34
33886 VILLENAVE D'ORNON CEDEX
Tél : 05 57 99 01 60 Fax : 05 56 87 94 69

E-mail : nathalie.perrot@arc-sud-developpement.com

Site internet : www.arc-sud-developpement.com

Publics cibles :

Tous les secteurs d'activité peuvent être représentés au sein de la pépinière.

Présentation

Accessibilité : Pépinière d'entreprises située en plein cœur de Villenave d'Ornon, à proximité de tous commerces, des accès Rocade, gare TGV et aéroport.

Capacités d'hébergement : 2.000 m² d'espaces modulaires, correspondant à des ateliers de 75 à 180 m² et des bureaux de 35 à 105 m². Accueil actuel de 7 entreprises.

Moyens :

- Une permanence téléphonique ;
- Un comité d'experts (fiscalistes, juristes, financiers...);
- L'accès haut-débit à Internet ;
- Une salle de réunion ;
- Un fond documentaire ;
- Un photocopieur-fax numérique.

Durée d'hébergement : 4 ans.

Et après la pépinière ?

Arc Sud Développement vous aide dans vos recherches de locaux, de moyens financiers et aide à l'embauche.

Coordonnées :

Technopole Bordeaux Montesquieu

1 allée Jean Rostand, 33650 MARTILLAC

Tel : 05 56 64 82 59 Fax : 05 56 64 83 28

Site internet : www.technopole-bordeaux-montesquieu.com

E-mail : contact@technopole-bordeaux-montesquieu.com

Technopole Bordeaux Technowest

19 allée James Watt Tour C, 1er étage BP 20005, 33702 MERIGNAC

Tel : 05 56 34 35 44 Fax : 05 56 34 32 75

Site internet : www.technowest.com

E-mail : info@technowest.com

Technopole Bordeaux Unitec

Centre Condorcet, 162 av. du Dr Albert Schweitzer, 33600 PESSAC

Tel : 05 56 15 80 00 Fax : 05 56 15 11 50

Site internet : www.bordeauxunitec.com

E-mail : info@bordeauxunitec.com

Présentation

Technopole de Bordeaux réunit les pôles Bordeaux Montesquieu, Bordeaux Technowest et Bordeaux Unitec qui feront l'objet de fiches spécifiques par la suite. 3 sites selon vos domaines d'activités.

Missions principales :

- L'étude et la mise en place d'infrastructures d'accueil : incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, parcs scientifiques et technologiques ;
- L'accompagnement à la création d'entreprises de technologie innovante ;
- L'organisation des transferts de technologie dans les centres de recherche publics et les établissements de grands groupes ;
- L'implantation d'entreprises de toute taille ;
- L'animation et la communication du technopole à travers des rencontres d'affaires, des clubs d'entreprises, des groupes de travail.

La Technopôle Bordeaux Montesquieu est un parc scientifique et technologique dans les domaines des éco-technologies (énergies renouvelables, agriculture durable, éco-construction) et des sciences du vivant (environnement, biotechnologies, santé, vigne et vin...).

La Technopôle Bordeaux Technowest, implantée au cœur du bassin aéronautique-spatial-défense de l'ouest bordelais, a créé des liens étroits avec les grands donneurs d'ordres et sous-traitants de ce secteur d'activité : DASSAULT, SPS, THALES, EADS, SNPE... Elle intervient dans le développement économique, le transfert des brevets et technologies, la recherche de financements publics et privés pour les projets innovants, la création ou le développement d'entreprises.

La Technopôle Bordeaux Unitec, installée sur le campus universitaire, a pour vocation la création, le développement et l'implantation d'entreprises et d'activités de technologies innovantes. Bordeaux Unitec dispose d'une forte expérience dans l'appui à la création d'entreprises de technologies innovantes (élaboration, validation de plans d'affaires, levée de fonds publics et privés (business angels et capital-risque). Ses domaines d'activité sont les suivants : TIC & électronique, biotech-santé, photonique, matériaux, environnement...

Source : www.retis-innovation.fr

Traitement : Talence Innovation Sud Développement

Bordeaux Montesquieu

Coordonnées : Centre de Ressources,
1 Allée Jean Rostand
33650 MARTILLAC
Tél : 05 56 64 05 07 Fax : 05 56 64 83 28
E-mail : b.mascarin@technopole-bordeaux-montesquieu.com
Site internet : www.technopole-bordeaux-montesquieu.com

Publics cibles : Créateurs et jeunes sociétés en phase de démarrage, souhaitant optimiser leurs chances de succès.

Présentation

Missions principales : Offre un véritable soutien et un accompagnement personnalisé à la création d'entreprise à travers la gestion d'entreprise et un appui technologique et scientifique.

Capacités d'hébergement : 1200 m² d'hôtel d'entreprises disponibles à la location ou à l'achat et 780 m² de bureaux ou laboratoires au tarif pépinière.

Moyens : Accueil et permanence téléphonique, services de secrétariat, gestion complète du courrier (distribution, levée), abonnement aux revues professionnelles, consultables au Centre de Ressources, gardiennage par maître chien les soirs, week-end et jours fériés.

Durée d'hébergement : 23 mois

Bordeaux Technowest

Coordonnées : 19 allée James Watt, Tour C, 1er étage, BP5
33702 MERIGNAC
Tél : 05 56 34 35 44 Fax : 05 56 34 32 75
E-mail : info@technowest.com
Site internet : www.technowest.com

Publics cibles : Porteurs de projet

Présentation

Depuis l'entrée en pépinière jusqu'à son départ, le créateur bénéficie d'un suivi régulier de ses activités et de son développement. Jean Christophe DRAI, Responsable de la Pépinière & Incubateur, apporte les bases solides d'informations fiables d'un expert avec un service d'aide et un accompagnement, une assistance personnalisée pour les porteurs de projets innovants ainsi que pour les créateurs d'entreprises.

Capacités d'hébergement : 400 m² de Bureaux équipés & fermés. 16 créateurs d'entreprise occupent l'espace Pépinière de Bordeaux Technowest.

Moyens :

- Accompagnement quotidien des projets et des entreprises ;
- Services d'accueil et de secrétariat ;
- Rencontres avec d'autres chefs d'entreprises.

Durée d'hébergement : 3 ans.

Coordonnées : Parc scientifique Unitec, 1 Allée du Doyen Georges Brus
33600 PESSAC
Tel : 05 56 15 26 06 Fax : 05 56 46 17 60
E-mail : pepiniere@mairie-pessac.fr
Site internet : www.bordeauxunitec.com

Publics cibles : Projet validé, prêt à donner lieu à une création d'entreprise.

Présentation

Missions principales :

- Chaque entreprise hébergée dans la pépinière bénéficie d'un accompagnement personnalisé par un chargé de mission de la Technopole Bordeaux Unitec (soutien à l'élaboration et à la validation du BP, montage financier, financement de l'innovation ...)
- Les entreprises bénéficient de la proximité des ressources scientifiques, universitaires, techniques et financières et du réseau des acteurs de l'innovation. La technopole organise des rencontres, sessions de formations. Des stages sont également organisés dans le cadre du Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises (RAPE) ;
- La pépinière d'entreprises de Bordeaux Unitec proposent aux créateurs et aux jeunes sociétés en phase de démarrage, d'optimiser leurs chances de succès en mettant à leur disposition des moyens pratiques, un appui à la décision et un soutien au développement.

Moyens :

- Secrétariat courant ;
- Accès Internet - possibilité de haut débit ;
- Accueil téléphonique, réception personnalisée de vos appels ;
- Accueil de vos visiteurs ;
- Gestion du courrier ;
- Matériel bureautique : photocopieur, télécopieur, relieur de documents ;
- Salle de réunion équipée ;
- Accès prioritaire aux services du Centre Condorcet (salles de réunion et auditorium, cafétéria, restaurant, club Condorcet, exposition...)
- Appui à votre communication ;
- Un club de partenaires pour avoir accès à des tarifs préférentiels auprès de fournisseurs.

Durée d'hébergement : 23 mois.

Et après la pépinière ?

Bordeaux Unitec accompagne votre sortie de pépinière pour permettre votre installation définitive dans les meilleures conditions.

Bordeaux Productic

Coordonnées : Site technologique de Marticot
33610 CESTAS
Tel : 05 56 21 59 59 Fax : 05 56 78 89 13
E-mail : bordeaux-productic@bordeaux-productic.com
Site internet : www.bordeaux-productic.org

Publics cibles : Aider les créateurs d'entreprises à prendre leur envol

Présentation

Bordeaux Productic, incubateur & pépinière d'entreprises est un opérateur des dispositifs publics et du territoire, de soutien à la création et au développement d'entreprises et un pôle d'accompagnement des entrepreneurs, des collectivités et pouvoirs publics, à l'employabilité.

Capacités d'hébergement : Des locaux adaptés de 11 à 100 m² pour bureaux ou ateliers, équipés SDSL.

Moyens :

- Local bureautique/reprographie ;
- Matériel informatique et vidéo ;
- SDSL - Serveur sécurisé ;
- Prêt de mobilier ;
- Salles de réunion ;
- Salle à manger ;
- Point café/accueil ;
- Espace détente ;
- Fonds documentaire ;
- Bibliothèque.

Durée d'hébergement : 24 mois

COBAS Initiatives et Développement

Coordonnées : 1010 avenue de l'Europe
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 05 56 22 33 44
E-mail : acampot@agglo-cobas.fr
Site internet : www.agglo-cobas.fr

Publics cibles : Créateurs d'entreprises et porteurs de projets

Présentation

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud propose une structure d'accueil, d'hébergement et d'appui aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises.

Capacités d'hébergement : La pépinière accueille au sein d'un bâtiment de 1 000 m² : 7 bureaux de 15 m², 5 ateliers de 100 m² et un plateau tertiaire de 86 m².

Moyens : Une équipe permanente d'animation, des services mutualisés (accueil, reprographie...), un encadrement de proximité pour son développement commercial, un accompagnement personnalisé, un réseau d'expertise et d'assistance.

Durée d'hébergement : 36 mois maximum

Et après la pépinière ?

Un parc d'activité en création à Gujan Mestras.

Espace Legendre

Coordonnées : BP 205, 33 rue Max Linder
33506 LIBOURNE CEDEX
Tél : 05 57 25 40 26 Fax : 05 57 51 17 07
E-mail : diae@libourne.cci.fr Site internet : www.libourne.cci.fr

Publics cibles : Accueil des jeunes créateurs

Présentation

L'Espace Legendre, pépinière d'entreprises située sur le site de la CCI de Libourne, a acquis au cours des années une forte expérience dans l'accueil des créateurs. En 20 ans, la pépinière a soutenu plus de 50 projets, visant à former un tissu économique libournais composé d'entreprises innovantes.

Capacités d'hébergement : 6 à 8 entreprises peuvent être accueillies sur le site de la CCI de Libourne.

Moyens :

- 8 bureaux de 13 à 40 m² ;
- Des ateliers de 60 à 135 m² ;
- Conseils, secrétariat et accès à des réseaux économiques.

Durée d'hébergement : De 24 à 48 mois.

Et après la pépinière ?

Accompagnement pour faire en sorte que le créateur s'installe en territoire libournais

Haute Gironde

Coordonnées : Zone d'Activités les Pins
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE
Tel : 05 57 42 75 60 Fax : 05 57 42 75 61
E-mail : pepiniere@cc-estuaire.fr Site internet : www.cc-estuaire.fr

Publics cibles : Porteurs de projet de la région et du département

Présentation

La pépinière d'entreprises de Haute Gironde est une structure d'accueil temporaire d'accompagnement et d'appui aux créateurs d'entreprise. La pépinière d'entreprises propose également un hébergement à des entreprises en reprise et en développement, en hôtel d'entreprises.

Capacités d'hébergement : Elle accueille actuellement 4 entreprises.

Moyens :

- Des services communs : permanence téléphonique, traitement du courrier, secrétariat courant, service documentation, salle de réunion, accès SDSL ;
- Un accompagnement : information, recherche de financement et de partenaires, accès à la formation.

Durée d'hébergement : 4 ans

Et après la pépinière ?

La pépinière Haute Gironde vous accompagne dans vos recherches de lieux d'implantation, de terrains et locaux sur le territoire de la Haute Gironde.

Coordonnées :	Pépinière de l'éco construction C.I.F Avenue Jean Alfonséa 33270 FLOIRAC Tél : 05.57.54.32.50 Fax : 05.57.54.32.59 elavie@hdgdev.com	Pépinière santé & bien-être 2 Rue Banlin 33310 LORMONT Tel : 05.56.86.54.30 bcousin@hdgdev.com
	E-mail : contact@hdgdev.com	Site internet : www.hdgdev.com
Publics cibles :	Structure d'accueil temporaire, destinée aux entreprises nouvellement créées.	

Présentation

La pépinière d'entreprises de Floirac accueille les artisans et les jeunes entreprises qui appartiennent à la filière de l'éco-construction.

La pépinière d'entreprises de Lormont accueille les jeunes entreprises spécialisées dans le secteur de la santé et du bien-être, ainsi que dans celui du service aux entreprises sous certaines conditions.

Moyens de la pépinière de Floirac :

- Des bureaux et locaux d'activité, aux portes de Bordeaux et à 300m de la rocade ;
- Un suivi et accompagnement individuel de chaque entreprise ;
- Des services mutualisés (accueil téléphonique, photocopieur, réception et envoi du courrier, mises à disposition de salles de réunion, etc.) ;
- Une émulation entre les entreprises hébergées et le réseau de l'éco-construction développé depuis plusieurs années.

Moyens de la pépinière de Lormont :

- Location de salle de réunion ;
- Accueil des visiteurs, fournisseurs, clients ;
- Réception des courriers et colis ;
- Accès au matériel de bureautique : photocopieur, télécopieur, relieur, massicot, ordinateur, scanner, rétroprojecteur ;
- Activité de secrétariat : relance téléphonique, frappe informatique ;
- Accès au centre de ressources : journaux, magazines, revue de presse, documentations diverses
- Signalétique de l'entreprise sur le site.

Durée d'hébergement :

De 2 à 3 ans dans la pépinière de Floirac et jusqu'à 23 mois dans la pépinière de Lormont.

Et après la pépinière ?

Hauts de Garonne Développement accompagne les chefs d'entreprises dans leur recherche de bureau et locaux d'activité sur l'ensemble de la rive droite.

Pour plus de renseignements, contacter Souad ROUBA, srouba@hdgdev.com ou 05 57 54 32 50.

Incubateur Régional d'Aquitaine (IRA)

Coordonnées : Domaine du Haut-Carré
Bâtiment C5
351, Cours de la Libération
33405 TALENCE
Tel : 05 40 00 33 33 Fax : 05 40 00 33 30
E-mail : contact@incubateur-aquitaine.com
Site Internet : www.incubateur-aquitaine.com

Publics cibles : Tout porteur de projet à forte dimension innovante

Présentation et dispositif d'accompagnement :

Objectif : Evaluer, valider et accompagner les projets de création d'entreprises innovantes

Spécificité : Organisme adossé aux établissements de l'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Missions :

- Accompagner et former les porteurs de projets ;
- Faciliter l'accès aux technologies innovantes ;
- Soutenir financièrement la phase de maturation du projet d'entreprise (Bourse d'incubation : avance récupérable de 40 000 €) ;
- Proposer des espaces d'hébergement et d'implantation ;
- Mettre en réseau.

Vos contacts

Aquitaine Nord
Antoine BRIAND
a.briand@ira.u-bordeaux.fr

Aquitaine Sud :
Béatrice GRENO DA SILVA
Beatrice.dasilva@univ-pau.fr

Pépinière Bordeaux Sainte Croix (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

Coordonnées : 11 rue du Port
33800 BORDEAUX
Tel : 05.56.10.24.72, 06.70.43.79.38
E-mail : c.becot@mairie-bordeaux.fr
Site internet : www.bordeaux.fr

Publics cibles : Créateurs d'entreprises artisanales souhaitant s'installer dans le centre historique de Bordeaux.

Présentation

Outil de redynamisation de l'artisanat dans le centre historique, la pépinière d'entreprises Bordeaux Sainte Croix est opérationnelle depuis novembre 2006.

Capacités d'hébergement : Neuf entreprises artisanales y sont installées. 500 m² permettent d'accueillir 4 ateliers en rez-de-chaussée et 5 activités de service à la population à l'étage.

Moyens : Elle assure aux entrepreneurs conseils, accompagnement, formation... avant leur installation dans des locaux définitifs en centre ville. De plus, des véhicules électriques de petit gabarit sont mis à disposition des entreprises pour les déplacements urbains et un accès facilité à leur clientèle de proximité.

Durée d'hébergement : 23 mois.

Pépinière éco-créative Bordeaux Chartrons (Maison De l'Emploi de Bordeaux)

Coordonnées : 9 rue André Darbon
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.85.83.54 Fax : 05 57 85 83 60
E-mail : pepiniere@emploi-bordeaux.fr
Site internet : www.emploi-bordeaux.fr

Publics cibles : Jeune entreprise de moins de 3 ans qui souhaite se développer dans l'économie créative, les TIC ou encore les éco-activités.

Présentation

Destinée à favoriser le développement de jeunes entreprises, la pépinière propose hébergement et accompagnement. La Ville de Bordeaux en a confié la gestion à la Maison De l'Emploi (MDE).

Capacités d'hébergement : 20 bureaux d'une surface comprise entre 10 m² et 40 m², répartis sur trois niveaux.

Moyens : Espace secrétariat ;
Salle de réunion équipée ;
Accès internet et téléphonie ;
Réception et dépôt de courrier et de colis.

Durée d'hébergement : 23 mois.

Et après la pépinière ?

Au bout des 23 mois, les hébergés sont accompagnés pour trouver d'autres solutions d'hébergement

Le Tremplin

Coordonnées : 244, avenue de Thouars
33400 TALENCE CEDEX
Tel : 05 57 35 41 40 Fax : 05 56 80 97 21
E-mail : tremplin@mairie-talence.fr

Publics cibles : Jeunes entreprises de moins de trois ans de création
Voir complément critères dans la présentation

Présentation

Le « Tremplin » est une structure d'accueil pour l'insertion professionnelle par l'activité économique, il met à disposition des bureaux et un secrétariat au cœur de la zone de Thouars, à des entreprises venant de se créer.

D'une surface de 136 m², cet espace offre cinq bureaux, un accueil, un espace de réunion. Par contrat, la Mairie propose la mise à disposition de ces bureaux et les services d'une secrétaire. Les entreprises hébergées par le Tremplin sont sélectionnées par une commission mixte composée d'élus, de techniciens et de personnalités qualifiées, en fonction de critères relevant de la situation sociale du demandeur, de sa provenance d'un quartier inscrit en politique de la ville, de l'intérêt du projet quant à sa capacité de créer durablement un emploi et d'aider ainsi à l'insertion professionnelle du ou des créateurs.

Durée d'hébergement : 2 ans avec possibilité de prolonger d'un an la convention d'occupation des locaux sur avis de la commission.

Votre contact

Patrice MEYLHEUC, pmeylheuc@talence.fr, 05 56 84 78 08 ou 06 20 77 66 64

6. Les concours d'aide à la création d'entreprises

Remporter un concours peut être un bon coup de pouce !

Il existe de nombreux concours dédiés à la création d'entreprises. Nous vous proposons une liste des principaux concours organisés aux niveaux national et local.⁹

	Femmes (n'exclut pas toujours les hommes)	Initiatives socio- économiqu es	Entreprene urs des cités	Jeunes	Jeunes entreprises	Projet (ou en phase de création / reprise)	Innovat ion	2ème vie profes- sionnelle
CONCOURS INTERNATIONAUX								
Concours Cartier women's initiative awards								
Concours Diversitelles Business Awards 2010								
Concours européen de l'entreprise innovante (C2EI)								
CONCOURS NATIONAUX								
Concours cre'acc (<i>Concours régional et national</i>)								
Concours talents (<i>Concours régional, puis National</i>)								
Trophée mercure HEC management								
Opération Tremplin Entreprises								
Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes								
Concours Innovons Ensemble								
Innovaday								
Concours national de la création d'entreprises agroalimentaires innovantes								
Prix de l'entrepreneur social de l'année								
Concours EVEQ								
Concours talents des cités								
Challenge du commerce et des services								
Challenge Grandes Ecoles de la Création-Reprise d'Entreprises en Auvergne								
Trophée CRA de la reprise d'entreprise								
CONCOURS REGIONAUX								
Concours Jeunes Entrepreneurs Créateurs								
Prix de l'entrepreneur de Bordeaux								
C.Conseils Awards 2010								
Le challenge Sud Gironde C2ESG								
Challenge créateurs / repreneurs d'entreprises								
Initiateurs du demain								

⁹ Pour la majorité des concours mentionnés les dates des prochaines éditions ne sont pas encore fixées à l'heure où nous publions ce guide. Nous mentionnons tout de même la date de la dernière édition à titre indicatif.

Renseignez-vous sur les dates de clôture pour participer aux prochaines éditions des concours.

I. Concours internationaux

Concours Cartier Women's Initiative Awards

Réseau de rattachement : Cartier, Women's Forum for the Economy and Society, McKinsey & Company et l'INSEAD

Coordonnées : 33 rue Boissy d'Anglas, 75008 PARIS
Tél : 33 (0) 1 58 18 10 28 Fax : 33 (0) 1 58 18 10 04
E-mail : contact@cartierwomensinitiative.com
Site Internet : www.cartierwomensinitiative.com

Bénéficiaires : Femmes (de tous pays, de toutes nationalités et de tous secteurs) dirigeantes d'entreprise de moins de 3 ans.

Présentation

Catégories :

Une lauréate par continent: Afrique, Asie, Europe, Amérique latine, Amérique du Nord.

Trois critères principaux sont pris en compte : la créativité, la viabilité financière et l'impact sociétal du projet.

Prix :

- Un an de conseil personnalisé ;
- 20 000 \$ américains (soit 15 800 €) ;
- Un trophée exclusif créé par Cartier ;
- Une invitation à la rencontre annuelle du Women's Forum à Deauville ;
- L'accès à un réseau d'entrepreneurs ainsi qu'une visibilité médiatique.

Date de clôture : 17/03/2010

Votre contact

Freja DAY, contact@cartierwomensinitiative.com, 01 58 18 10 28

Concours Diversitelles Business Awards 2010

Réseau de rattachement : APROBEE SARL, agence de communication d'entreprises, de conseil en création et de coaching en développement.

Coordonnées : BP 80013, 78115 LE VESINET, RCS Versailles, B 497 667 741
Tél : 06 87 23 20 18
Site Internet : www.diversitelles.com

Bénéficiaires : Les « femmes de la diversité ».

Présentation

Catégories :

- Entreprise ;
- Porteuse de projet.

Prix :

6 prix d'une valeur unitaire comprise entre 1 000 euros et 5 000 euros sous forme d'enveloppes financières, de prestations, de produits et matériels, seront offerts dans les 2 catégories.

Date de clôture : 07/06/2010

Concours européen de l'entreprise innovante (C2EI)

Réseau de rattachement : Jeune chambre économique française (JCEF)

Coordonnées : 9-11 rue Alasseur, 75015 PARIS
Tél : 01 53 58 52 50 Fax : 01 53 69 79 01
Site Internet : www.jcef.fr

Bénéficiaires : Entreprises, collectivités, associations, individus, européens, de tous secteurs d'activité et de toute taille.
Structures en phase de création ou déjà créées.

Présentation

2 types de projets :

- En émergence, nécessitant encore une phase de maturation et de validation technique, économique et/ou juridique.
- En développement, se situant soit dans la première année de la création d'entreprise, soit dans une politique de développement d'une entreprise existante.

Catégories :

- Individuel : Mise en place d'une organisation sociale garante de plus d'équité entre les acteurs de l'entreprise et lutte contre toute forme de discrimination.
- Communautaire : Civisme (l'entreprise met en place des relations de qualité avec la société civile et ses représentants) et défense de l'environnement.
- International : Activité en relation avec l'étranger (la mise en oeuvre des principes du commerce équitable entre les pays du Nord et du Sud est un plus)
- Business-Affaires : Placement éthique (répondant à des critères de rentabilité économique, mais aussi de cohésion sociale et/ou de respect de l'environnement).

Prix :

Les prix sont de différentes natures : prise en charge de l'accompagnement du porteur de projet, demi-journées de conseils, mise à disposition d'un stand sur un salon...
(Liste non exhaustive, à compléter suivant les différents accords en 2010 et 2011).

Date de clôture : 01/09/2010

Vos contacts

Christine SABIN
Vice-Président 2010 délégué aux actions
06 15 24 51 66
actions@jcef.asso.fr

Sophie FERGER
Animatrice réseau et communication
01 53 58 52 50
animateur.reseau@jcef.asso.fr

2. Concours nationaux

Concours cre'acc (créer accompagner)

Réseau de rattachement : APCE et Ordre des experts comptables

Coordonnées : E-mail : creacc@apce.com
Site Internet : www.creacc.com

Bénéficiaires : Créateurs en phase précédant l'immatriculation de l'entreprise.
Jeunes entreprises immatriculées depuis moins de 6 mois.

Présentation

Concours régional et national.

Catégories :

- « Jeune » candidat de moins de 30 ans ;
- « Au féminin » ;
- « Deuxième vie professionnelle » ;
- « Innovante » ;
- « Entreprise de - de 6 mois » ;
- « Coup de cœur du Jury ».

Prix :

Au niveau du concours national, trois prix "Coup de cœur du jury" se verront attribuer une dotation financière d'un montant respectif de 5 000, 4 000 et 3 000 €.

Date de clôture : 15/06/2010

Concours talents

Réseau de rattachement : Association Concours Talents

Coordonnées : 2 rue Carle Vernet, Parc de Richelieu, 2 étage, Appt 34,
33800 BORDEAUX
Tél : 05 56 87 23 75 Fax : 05 53 66 04 55
E-mail : gironde@creer.fr Site Internet : www.concours-talents.com

Bénéficiaires : Créateur d'une entreprise entre le 1er janvier 2009 et le 31 mars 2010.
Créateur accompagné par un organisme d'aide à la création d'entreprise.

Présentation

Concours régional, puis national.

Catégories :

- Talents de l'Innovation ;
- Technique et Technologique ;
- Talents de l'Artisanat et du Commerce ;
- Talents de l'Économie Sociale ;
- Talents des Services ;
- Talents des Services à la Personne ;
- Talents des Dynamiques Rurales ;
- Talents Développement, pour les anciens lauréats de + 3 ans (prix national uniquement) ;
- Talents de l'Essaimage (DIESE, association de promotion de l'Essaimage).

Prix :

Les prix régionaux correspondent en moyenne à 1 600 € en numéraire et en nature et les prix nationaux se situe entre 4 000 et 10 000 euros (des prix spéciaux nationaux sont également prévus).

Date de clôture : 30/04/2010

Vos contacts

Pauline PRADEL, 05 56 87 23 75
gironde@creer.fr

Assistante , 05 53 66 20 50
aile@creer.fr

Trophée mercure HEC management

Réseau de rattachement : Association des diplômés HEC – Mercure Management

Coordonnées : 9, avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS
Tél : 01 53 77 23 35
E-mail : MercureHecManagement@capital.fr
Site Internet : www.associationhec.com

Bénéficiaires : Est habilité à concourir tout porteur de projet, quel que soit son âge, qui a déposé les statuts de sa société ou tout créateur d'une entreprise de moins de trois ans.

Présentation

Prix :

- Coaching de 6 mois avec des diplômés HEC expérimentés ;
- Journées de formation et de rencontres avec des entrepreneurs et des business angels ;
- Séances de travail avec des experts fonctionnels et sectoriels dans les structures du réseau HEC.

Date de clôture : 30/04/2010

Opération Tremplin Entreprises

Réseau de rattachement : Tremplin entreprise

Coordonnées : Avenue Bernard Hirsch, BP 50105 , 95021 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 43 31 25
Site Internet : www.tremplinentreprises.com

Bénéficiaires : Porteurs de projets innovants nécessitant une levée de fonds pour leur démarrage ou leur développement.

Présentation

Catégories :

- Prix Energies, matériaux et composants ;
- Prix Internet et services ;
- Prix Logiciels et systèmes ;
- Prix Sciences de la vie.

Prix :

Une pré-sélection de 30 candidats bénéficieront de conseils de KPMG ou d'Ernst & Young ; puis 10 000 € par candidat lauréat seront attribués.

Date de clôture : 04/02/2010

Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

Réseau de rattachement : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Coordonnées : 1 rue Descartes, 75231 PARIS
Tél : 01 55 55 99 12
E-mail : cecile.corradin@recherche.gouv.fr
Site Internet : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Bénéficiaires : Les porteurs de projets « en émergence » qui nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique.
Les porteurs de projets « création-développement » dont la preuve du concept est déjà établie et qui ont ou vont donner lieu, à court terme, à une création d'entreprise.

Présentation

Catégories :

- « En émergence » ;
- « Création-développement »

Prix :

La subvention peut atteindre 45 000 euros pour les projets « en émergence » et 450 000 euros pour les projets « création-développement » (qui ont ou vont donner lieu à une création d'entreprise).

Date de clôture : 28/01/2010

Concours "Innovons Ensemble"

Réseau de rattachement : Association RETIS

Coordonnées : RETIS, BP 601 , 10901 TROYES CEDEX 9
Tél : 03.25.46.66.63
Site Internet : www.innovons-ensemble.com



Bénéficiaires : Etudiants de l'enseignement supérieur de tous niveaux de formation et de toutes filières.
Porteurs de projets innovants se situant dans une démarche pluridisciplinaire.

Présentation

Catégories :

- Esprit d'entreprendre
 - Création d'entreprise
 - Coup de cœur
- | |
|------------------------------------|
| 3 lauréats :
Or, Argent, Bronze |
|------------------------------------|
- Collaboration avec la recherche publique (1 lauréat)
 - Pédagogie innovante, décerné aux enseignants qui accompagnent le projet (1 lauréat).

Prix (respectivement) :

- Voyage d'études aux USA, en Israël, en Russie ou en Europe, selon le classement, dans le cadre d'une formation liée à l'entrepreneuriat.
- Subvention d'une valeur de 5 000, 3000 ou 2000 € selon le classement, destinée à la maturation du projet.
- Subvention d'une valeur de 5 000, 3000 ou 2000 € selon le classement, destinée à deux membres de l'équipe lauréate, pour développer l'étude du projet.
- Subvention d'une valeur de 5000 € destinée à la maturation du projet.
- Subvention d'une valeur de 5 000 €. (déterminer préalablement l'établissement bénéficiaire).

Date de clôture : 30/04/2010

Réseau de rattachement : Bordeaux Unitec & Hightech Events

Coordonnées :



Bordeaux Unitec
Centre Condorcet, 162 avenue du
Docteur Albert Schweitzer,
33600 PESSAC

Hightech Events
2 route de la Noue,
91196 GIF SUR YVETTE CEDEX

Sites Internet : www.bordeauxunitec.com
www.finance-technologie.com

Bénéficiaires :

Jeunes entreprises innovantes souhaitant financer leur démarrage opérationnel, le développement et la commercialisation de leur produit ou service.
PME établies sur leur marché souhaitant financer un nouveau développement, leur déploiement commercial à l'international...

Présentation

Prix : 30 lauréats issus d'une sélection nationale auront l'opportunité de promouvoir leur entreprise auprès d'un panorama d'investisseurs en capital qualifié.

Date de clôture : 12/03/2010

Vos contacts

Bordeaux Unitec

Karine MARTIN, 05 56 15 80 05
karine.martin@bordeauxunitec.com

Hightech Events

Frédéric DEVAIVRE, 01 64 86 58 45
innovaday@hightech-events.fr

Concours national de la création d'entreprises agroalimentaires innovantes

Réseau de rattachement : Agropole

Coordonnées :

Technopole agroalimentaire, BP 102, 47931 AGEN
Tel : 05 53 77 20 00
E-mail : contact@agrotec-france.com
Site Internet : www.agropole.com

Bénéficiaires :

Créateur et dirigeant d'entreprise agroalimentaire.

Présentation

Catégories :

- « Création d'entreprise » : porteur de projet ou entreprise de moins d'un an ;
- « Développement » : pour les entreprises de moins de trois ans.

Prix :

Dotations globales de 60 000 €, sous forme de prestations de services, d'un hébergement, un accompagnement et un chèque.

Date de clôture : 30/04/2010

Prix de l'entrepreneur social de l'année

Réseau de rattachement : **Fondation Schwab pour l'entrepreneuriat social et Boston Consulting Group**

Coordonnées : 24-26 rue Saint-Dominique, 75007 PARIS
Tel : 01 40 17 10 10, 01 40 17 43 18 Fax: 01 40 17 10 15
E-mail : marzouk.laura@bcg.com
Site Internet : www.bcg.fr/media/entrepreneur_social/default.aspx

Bénéficiaires : Créateur d'entreprise sociale (organisation à but lucratif ou non, associations ou sociétés) avec un caractère d'innovation.

Présentation

Critères de sélection : L'innovation sociale, la viabilité économique et l'impact social en France.

Prix :

Devenir l'Entrepreneur Social de l'Année, c'est l'opportunité de changer d'échelle et de bénéficier de :

- L'accompagnement personnalisé du BCG ;
- L'accès à des contacts dans les sphères publiques, sociales et économiques via les réseaux de la Fondation Schwab ;
- La reconnaissance, grâce à la visibilité offerte par la communication autour du prix.

Date de clôture : 31/08/2010

Concours EVEQ

Réseau de rattachement : **Association Entreprendre Ville et Quartiers**

Coordonnées : 94 rue Saint Lazare 75009 PARIS
Tel : 01 48 78 10 11
E-mail : association.eveq@gmail.com



Bénéficiaires : Personnes ayant une entreprise dont le siège social est domicilié au sein d'un quartier classé zone urbaine sensible et qui participe au développement de ce quartier (commerce, artisanat, entreprises individuelles, entreprises industrielles ou de service, professions libérales...).

Présentation

Entreprises concernées : Commerce, artisanat, entreprises individuelles, entreprises industrielles ou de service, professions libérales, titulaires de charges ou d'offices, associés de sociétés de personnes.

Prix : Soutien de 5 000€ par lauréat.

Date de clôture : 10/03/2010

Concours talents des cités

Réseau de rattachement : Association Concours Talents

Coordonnées : 2 rue Carle Vernet, Parc de Richelieu, 2 étage, Appt 34,
33800 BORDEAUX
Tel : 05 56 87 23 75 Fax : 05 53 66 04 55
E-mail : gironde@creer.fr Site Internet : www.talentsdescites.com

Bénéficiaires : Porteur de projet de moins de 40 ans ou jeune entreprise (de moins de 3 ans) installée dans les quartiers de la politique de la Ville.

Présentation

Catégories :

Il existe des prix nationaux et des prix régionaux "Emergence" & "Création".

Prix :

1 500 € pour les lauréats de la catégorie "Emergence" et 3 000 € pour ceux de la catégorie "Création". Un "Grand Prix" et une "Mention spéciale" recevront, en plus, un prix d'une valeur de 5 000 €. Chaque lauréat recevra 7 000 €.

Date de clôture : 31/05/2010

Votre contact

Pauline PRADEL, gironde@creer.fr, 05 56 87 23 75
Assistante, aile@creer.fr, 05 53 66 20 50

Challenge du commerce et des services

Réseau de rattachement : Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI)

Coordonnées : Pôle Commerce - Services – Tourisme,
46 avenue de la Grande Armée, CS 50071, 75858 PARIS CEDEX 17
Tel : 01 40 69 37 00
E-mail : b.roussy@acfc.cci.fr Site Internet : www.acfc.cci.fr

Bénéficiaires : Les commerçants (les hôtels et restaurants sont exclus).

Présentation

Catégories et récompenses :

Le «Mercure d'Or» récompense les performances individuelles des entreprises commerciales et de services dans les catégories suivantes :

- Création ou Reprise d'Entreprise (pour des entreprises + de 2 ans et – de 5 ans) ;
- Adhésion à un réseau du commerce indépendant organisé ;
- Innovation commerciale - Qualité (magasin, concept, services, produits, environnement, mises aux normes) ;
- Apprentissage - Formation - Développement du personnel ;
- Développement économique et commercial (expansion) ;
- E-commerce (en complément d'une vente en magasin).

Le «Panonceau D'Or» récompense les performances collectives des Unions Commerciales ayant au minimum 3 ans d'existence.

Date de clôture : 19/10/2010

Challenge Grandes Ecoles de la Création-Reprise d'Entreprises en Auvergne

Réseau de rattachement : Association des Diplômés du Groupe ESC Clermont

Coordonnées :



4 boulevard Trudaine, 63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tel : 33 (0)4 73 98 24 26 Fax : 33 (0)4 73 98 24 49
E-mail : challenge@esc-clermont.fr
Site Internet : www.challenge-grandes-ecoles.com

Bénéficiaires :

Concours national qui s'adresse aux diplômés et étudiants de dernière année Bac +5 des 190 Grandes Ecoles françaises, porteurs d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise.

Présentation

Catégories :

- Projet émergent ;
- Reprise ;
- Création.

Prix :

35 000 euros de dotations financières ainsi que 25 000 euros de prestations en nature seront réparties dans les trois catégories.

Date de clôture : non définie pour 2011.

Votre contact

Florence SAUGUES , 04 73 98 24 26
florence.saugues@esc-clermont.fr

Trophée CRA de la reprise d'entreprise

Réseau de rattachement :

Association Cédants et repreneurs d'affaires (CRA)

Coordonnées :



18 rue de Turbigo, 75002 PARIS

Tel : 01 40 26 73 75

E-mail : trophee@cra-asso.org Site Internet : www.cra.asso.fr

Bénéficiaires :

Repreneurs d'entreprise de 5 à 100 salariés. La reprise doit être effective depuis au moins 2 ans et au maximum 6 ans.

Présentation

Critères de sélection :

- Evolution du chiffre d'affaires, des effectifs, des résultats, de l'endettement.
- Préparation de la reprise et mise en œuvre, montage juridique et financier.

Prix : 10 000 €

Date de clôture : 31/10/2010

3. Les concours régionaux

Concours Jeunes Entrepreneurs Créateurs

- Réseau de rattachement :** **Talence Innovation Sud Développement**
Agence de Développement Economique du Sud Bordeaux
- Coordonnées :** Château de Thouars, BP 41, 33401 TALENCE CEDEX
Tel : 05 56 04 01 90 Fax : 05 56 04 01 21
E-mail : info@talence-innovation.fr
Site Internet : www.jeunes-entrepreneurs.org
- Bénéficiaires :** Toute personne physique âgée de 18 à 30 ans, résidant en Gironde ou s'engageant à créer son entreprise sur le territoire. Peuvent concourir ceux dont c'est une première expérience en matière d'entrepreneuriat.

Présentation

La seconde édition du concours d'aide à la création d'entreprises « Jeunes Entrepreneurs Créateurs » fait suite au franc succès de sa toute première édition. Ce concours s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans issus du territoire girondin et souhaite récompenser tout particulièrement les futurs entrepreneurs issus des quartiers sensibles ou souhaitant s'y implanter avec la création d'une catégorie spécifique et les jeunes femmes créatrices d'entreprises avec la création d'un prix coup de coeur.

Catégories :

- Entrepreneurs des cités
- Jeunes entrepreneurs

Prix :

- Emergence
- Développement
- Jeunes entreprises
- Prix coup de cœur intitulé « Femmes d'avenir »



Les prix décernés sont de différentes natures : parrainage, dotations financières, formations et demi-journées de conseils d'un montant global de 10 000€.

Date de clôture : Janvier 2011.

Prix de l'entrepreneur de Bordeaux

Réseau de rattachement : **Maison de l'Emploi**

Coordonnées : 10-12 bd Antoine Gauthier, Imm. Les Portes de Bordeaux,
33000 BORDEAUX
Tel : 05 57 78 37 37
E-mail : contact@emploi-bordeaux.fr
Site Internet : www.emploi-bordeaux.fr

Bénéficiaires : Créateurs d'entreprises de moins d'un an implantées sur la commune de Bordeaux, ayant été accompagnés par un organisme de conseil à la création d'entreprise.

Présentation

Catégories :

- Quartiers et diversité.

Cette catégorie récompense un(e) créateur(trice) d'entreprise issu(e) d'un quartier prioritaire de la ville de Bordeaux ou issu(e) de la diversité mais aussi les jeunes, ou les seniors (plus de 50 ans), ou les femmes ou les personnes reconnues travailleurs handicapés.

- Deuxième chance.

Cette catégorie récompense un(e) créateur(trice) d'entreprise qui a réussi à rebondir dans sa vie professionnelle grâce à l'entrepreneuriat (après un licenciement économique, ou une période de chômage prolongée, ou de RSA (Revenu de solidarité active) ou une reconversion ...

Prix :

- 4 000 € (versés à l'entreprise créée) ;
- Un an d'adhésion à un club d'entreprises ;
- Un parrainage par un tuteur chef d'entreprise ;
- Une campagne de relations presse auprès de journalistes régionaux ;
- Des lots en nature offerts par les partenaires de la Plate-forme de l'initiative.

Date de clôture : 09/04/2010

C. Conseils Awards

Réseau de rattachement : **C. Conseils**

Coordonnées : 12 rue Esprit des lois, BP 50091, 33025 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 486 000
E-mail : inscription@cconseils-awards.com
Site Internet : www.cconseils-awards.com

Bénéficiaires : Les entrepreneurs d'Aquitaine, moteurs du dynamisme économique régional. Pas de limitation de thèmes ou de taille.

Présentation

Catégories :

- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Eco Habitat
- Aéronautique
- Agro-alimentaire/Biotechnologies
- Innovation Vitivinicole
- Professions Libérales
- Energies Vertes
- Domaine Artistique
- Services aux Entreprises
- Prix Spécial

Date de clôture : 07/05/2010

Le challenge Sud Gironde C2ESG

Réseau de rattachement : Club d'Entreprise Entre Deux mer et Sud Gironde

Coordonnées :



8 place des Carmes, 33210 LANGON

Tel : 05 56 63 28 96

Fax : 05 56 48 62 70

E-mail : clubentsg33@orange.fr

Site Internet : www.c2esg.fr

Bénéficiaires :

Entreprises Sud Girondines, se distinguant par leurs initiatives, leurs réussites et leurs actions exemplaires.

Il est possible de candidater dans plusieurs catégories. Cependant, toute entreprise primée ne pourra pas concourir à nouveau pendant 2 ans.

Présentation

Catégories :

- Créateur : entreprises de moins de 3 ans ;
- International : entreprises ayant une stratégie de développement à l'international ;
- Eco-responsable : entreprise adaptant une stratégie globale en faveur du développement durable.

Prix :

Les trois entreprises lauréates désignées par le jury se verront remettre un trophée «Challenge Sud Gironde 2010 de l'Entreprise».

Date de clôture : 07/05/2010

Challenge créateurs / repreneurs d'entreprises

Réseau de rattachement : CLUB D'ENTREPRISES DEBA (Développement économique du bassin d'Arcachon)

Coordonnées :

440 boulevard de l'Industrie, 33260 LA TESTE DE BUCH

Tel : 05 56 54 72 14

E-mail : asso@ledeba.com

Site Internet : www.ledeba.com

Bénéficiaires :

Entreprises créées, reprises, ou qui le seront entre janvier 2010 et mars 2011 sur le territoire de la COBAS.

Présentation

Catégories :

1 seul lauréat sera désigné, avec parfois un prix coup de cœur.

Prix :

Un chèque de 10 000 €, une charte graphique, une campagne publicitaire, un parrainage, un prêt bancaire, la création d'un site Internet, etc.

Date de clôture : Fin Décembre 2010

Modalités du concours susceptibles de quelques modifications en cours d'année.

Votre contact

Catherine THIERRY, asso@ledeba.com, 05 56 54 72 14

Initiateurs du demain

Réseau de rattachement : **Airelle Dordogne Maison des Initiatives**
(Association d'accompagnement d'entreprises et d'associations en Dordogne)

Coordonnées : 24380 CENDRIEUX
Tel : 05 53 03 21 40 Fax : 05 53 04 48 93
E-mail : airelle.dordogne@airelle.org

Bénéficiaires : Entreprises de moins de 2 ans installées en Dordogne.

Présentation

Catégories :

- Commerce et artisanat
- Economie sociale
- Dynamiques rurales (entreprises installées dans les villes de moins de 2 500 habitants).

Prix :

Dotations financières, dont le montant n'est pas fixé.

Date de clôture : se renseigner auprès d'AIRELLE

Votre contact

Christine PERNOT du BREUIL, airelle.dordogne@airelle.org, 05 53 03 21 40

Pour nous connaître davantage et accéder aux études et travaux de recherche, rendez-vous sur le site de l'Agence www.talence-innovation.fr

TALENCE INNOVATION
SUD DÉVELOPPEMENT Agence De Développement
Economique Du Sud Bordeaux

7. Liens utiles

Sites d'information sur la création d'entreprises :

- AFCI (Association des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) : www.acfci.cci.fr
- Association France Angels : www.franceangels.org
- APCE (Agence Pour la Création d'Entreprise) : www.apce.com
- Conseil Supérieur des Experts-comptables : www.entreprisecreation.com
- Creascope : www.creascope.net
- CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux) : www.lacub.com
- FORCES (Formation – Compétence – Efficacité – Savoir-faire) : www.forces.fr
- Groupe Fiduciaire : <http://revuefiduciaire.grouperf.com>
- INSEE : <http://creation-entreprise.insee.fr>
- L'Entreprise : www.lentreprise.com
- MINEFI (Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie) : www.minefi.gouv.fr/themes/entreprises/creation_entreprise/index.htm
- Ministère des PME, Commerces, Artisanat et Professions Libérales : www.pme.gouv.fr
- NetPME : www.creation-societe.com ou www.netpme.fr
- URSSAF : www.urssaf.fr
- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : www.adie.org
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : www.artisanat.fr
- Avise : www.avise.org
- Les Boutiques de Gestion : www.boutiques-de-gestion.com
- Chambre de Commerce et d'Industrie : www.cci.fr
- Portail spécialisé en création d'entreprise : www.creation-entreprise.fr
- CCI-Entreprendre en France : www.entreprendre-en-france.fr
- Les Greffes des Tribunaux de Commerce : www.infogreffe.fr
- Institut National de la Propriété Industrielle : www.inpi.fr
- Les Echos de la Franchise : www.lesechosdelafranchise.com
- NetEntreprises : www.net-entreprises.fr
- OSEO : www.oseo.fr
- Le Portail de la création d'entreprise : www.portail-creation-entreprise.com
- Le Portail national de la reprise d'entreprise : www.reprisedentreprise.com
- Réseau Entreprendre : www.reseau-entreprendre.org
- Salons des Entrepreneurs : www.salonsdesentrepreneurs.com
- TPE-PME : www.tpe-pme.com
- YouBoss, la plateforme vidéo de vos projets d'entreprise : www.youboss.tv

Sites d'information dédiés aux jeunes créateurs :

- CIDJ (Centre Information et Documentation Jeunesse) : www.cidj.com
- CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise) : www.cjd.net
- CNJE (Confédération nationale des Juniors-Entreprises) : www.junior-entreprises.com

Sites d'information dédiés aux femmes créatrices :

- FCEM France (Femmes Chefs d'Entreprise Mondiales) : www.fcem.org
- Femmes Business Angels : www.femmesbusinessangels.org
- Féminin pluriel : www.club-femininpluriel.com
- FWE&E (Forum for Women Entrepreneurs and Executives) : www.few.org
- PWN (European Paris Women Network) : www.europeanpwn.net

TALENCE INNOVATION

SUD DÉVELOPPEMENT Agence De Développement
Economique Du Sud Bordeaux

Château de Thouars
BP 41, 33401 Talence Cedex
T. +33 (0) 5 56 04 01 90
F. +33 (0) 5 56 04 01 21
info@talence-innovation.fr
www.talence-innovation.fr

